

LASDEL

**Laboratoire d'études et recherches sur
les dynamiques sociales et le développement local**

BP 12901, Niamey, Niger – tél. (227) 72 37 80

BP 1383, Parakou, Bénin – tél. (229) 61 16 58

**Observatoire
de la décentralisation au Niger**
(Enquête de référence, 2002)

Les pouvoirs locaux à Albarkaize

Adamou Moumouni
(enquêteur : Mamane Magagi)

Janvier 04

Etudes et Travaux n° 18

Cette étude a été financée par le Bureau de la Coopération suisse au Niger

Table des matières

<i>Avant-propos</i> :	4
Où en est la décentralisation ?	4
Les sites de l'Observatoire	5
<i>Introduction</i>	6
<i>Caractéristiques générales de l'arrondissement de Gaya</i>	7
Gaya, une pluralité d'intervenants.....	7
Gaya, une zone d'attraction.....	9
L'autorité administrative	11
<i>Histoire d'Albarkaize</i>	13
Albarkaize, une antériorité disputée	13
Histoire du peuplement	14
<i>Les pouvoirs locaux</i>	19
Les chefferies	19
Les autres pouvoirs locaux traditionnels	24
Les services techniques	26
Le pouvoir associatif	28
<i>Une zone à forte prévalence de projets</i>	31
Le PAIGLER-PADEL.....	32
Le projet « routes rurales » (RRG).....	36
Le FSIL (fonds de soutien aux investissements locaux)	37
Le PREDEC (programme de renforcement de l'état de droit et de la culture démocratique)	38
<i>La décentralisation</i>	40
Les perceptions de la future commune de Sya et les enjeux politiques qu'elle suscite.	40
Le point de vue des leaders politiques locaux.	41
L'attitude des membres des comités cantonaux.	41
<i>Conclusion</i>	43
Bibliographie	44
Annexe : sigles	44

Avant-propos :

à propos de l'Observatoire de la décentralisation

Le rapport ci-dessous est le résultat d'une étude de référence menée sur un des sites de l'Observatoire de la décentralisation, programme de recherche du LASDEL.

Le LASDEL s'est proposé avec ce programme d'observer et d'analyser, à l'échelon local, la nouvelle donne socio-politique qu'implique la future décentralisation au Niger. Avec l'appui de différents partenaires (en particulier Coopération française, Coopération suisse, Commission européenne, IRD et CODESRIA), ce programme de recherche pluri-annuel a entrepris, dès avant la mise en œuvre de la décentralisation, de mener des études de références sur une série de sites répartis dans l'ensemble du pays (à ce jour, des études sur 11 sites ont été financées), afin de décrire, dans leur diversité et leur complexité, les configurations actuelles des pouvoirs locaux, au sens large du terme.

Lorsque la décentralisation sera mise en place, des études annuelles seront menées à nouveau sur chacun de ces sites, afin de suivre les modalités d'exécution de la réforme sur le terrain, et ses effets sur l'arène socio-politique locale.

Le local sera en effet considéré d'une part comme une "arène", où interviennent des acteurs hétérogènes dotés de ressources locales et extra-locales variées (chefs, notables, ressortissants, hommes politiques, commerçants, personnels de projets, fonctionnaires, associations, etc.), et, d'autre part, comme un espace public et étatique émergent, où les représentants de l'Etat et ceux des populations interagissent autour de normes multiples (locales, régionales et nationales), souvent non stabilisées.

Toutes les enquêtes ont été menées selon une problématique commune définie collectivement par les chercheurs du LASDEL pour l'Observatoire de la décentralisation. Un même cadre méthodologique a aussi été utilisé, avec une phase collective sur la plupart des sites (canevas ECRIS), regroupant plusieurs chercheurs du LASDEL et plusieurs enquêteurs (de niveau maîtrise en sociologie), suivie d'une phase individuelle plus longue, avec le chercheur responsable du site assisté d'un ou deux enquêteurs. Le canevas ECRIS¹ est essentiellement basée sur des enquêtes qualitatives auprès de "groupes stratégiques", avec une entrée préférentielle par les conflits. La phase individuelle recourt aux méthodes classiques de la socio-anthropologie: observation directe ou participante relativement prolongée, entretiens à partir de canevas d'entretien souples, études de cas, collecte documentaire.

Où en est la décentralisation ?

Les lois de 1996 constituent la base des actuelles réformes administratives nigériennes : elles organisent le pays en régions, elles-mêmes sont divisées en départements, les départements en arrondissements et les arrondissements en communes. Les régions, départements et communes sont érigés en collectivités territoriales². Quant à l'arrondissement, c'est une circonscription administrative d'encadrement des communes.

Un premier schéma de décentralisation préconisé par le Haut Commissariat à la Réforme Administrative et à la Décentralisation (HCRA/D) a servi de base sous la IV^{ème} République aux élections locales de février 1999 : on a procédé alors à l'élection de conseils régionaux, de conseils départementaux, et de conseils communaux pour les communes urbaines et certaines communes rurales nouvellement créées³. Les élections ont eu lieu, le parti au pouvoir (RDP) les

¹ ECRIS : enquête collective rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques (voir Bierschenk et Olivier de Sardan, 1998 : 262-265)

² Seules des communes urbaines étaient, et sont toujours en place, dans les principales agglomérations du pays, avec des maires (administrateurs délégués) nommés par l'exécutif (le Niger n'a connu des maires élus que dans les années 60, pour les trois principales villes du pays, mais sous un régime de parti unique)

³ Les communes urbaines étaient les 21 communes urbaines déjà existantes, plus 24 nouvelles communes urbaines créées sur la base des chefs-lieux d'arrondissement ; en outre, 27 communes rurales étaient créées sur la

perdit, elles furent annulées. On en revint à la situation précédente. On sait que, peu après, un coup d'Etat militaire renversa le régime, avec une transition jusqu'aux élections présidentielles de décembre 1999 et la mise en place de la V^{ème} République.

La question de la décentralisation a de nouveau fait son apparition en 2000-2001, avec de nombreuses hésitations sur ses modalités comme sur son calendrier. Un nouveau schéma a finalement été choisi, celui de la communalisation intégrale des cantons (et de certains groupements). Ce schéma, dit « schéma 2000 » prévoit la création de 265 communes, correspondant approximativement au nombre de cantons existants, plus les postes administratifs et quelques créations nouvelles. Les lois conformes à ce schéma ont été votées par l'Assemblée nationale en mai 2002 et promulguées (à l'exception d'une seule⁴) par l'exécutif en juin 2002. Des opérations de sensibilisation et des « consultations publiques » autour de la décentralisation ont été menées à travers le pays, par le Haut Commissariat, comme, plus récemment, par les députés.

Mais la répartition des pouvoirs et des compétences entre les deux instances qui recouvriront demain le même territoire, à savoir les chefs de canton d'un côté (qui resteront en place) et les futurs exécutifs communaux de l'autre (maires et conseils municipaux élus) n'est toujours pas claire. De même, de nombreuses contestations ont vu le jour, relatives aux limites des communes ou à leur chef-lieu, et à la création éventuelle de communes supplémentaires, à partir des « groupements » ou sur d'autres bases revendicatives.

Quant à la date des élections, elle est annoncée pour l'année 2004.

Les sites de l'Observatoire

Sites	Statut actuel	Régions	Responsable
Shadakori	canton	Maradi	Aboubacar Souley
Birnin Lalle	canton	Maradi	Abdoulaye Mohamadou
Bana	canton	Dosso	Adamou Moumouni
Albarkaizé	village	Dosso	Adamou Moumouni
Gorouol	canton	Tillabéri	Eric Hahonou
Diomana-Dessa-Famale	villages	Tillabéri	Abdoua Elhadji Dagobi
Ngourti	poste adm	Diffa	Hadiza Moussa
Balleyara	poste adm	Tillabéri	Eric Hahonou
Tillabéri	commune pref.	Tillabéri	Eric Hahonou
Filingué	sous-pref.	Tillabéri	Mahaman Tidjani Alou
Tabélot	village	Agadès	André Bourgeot
In Gall	poste adm	Agadès	André Bourgeot, Eric Hahonou
Tchintabaraden	sous-pref.	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou
Abalak	sous-pref.	Tahoua	Abdoulaye Mohamadou

Niamey, novembre 03

L'équipe du LASDEL

base des postes administratifs. Pour le reste du pays, il n'y avait pas de communes (les cantons restaient donc placés sous la seule autorité des chefs en place).

4 Il s'agit de la loi portant composition et délimitation des communes

Introduction

L'arrondissement de Gaya, au Sud du Niger, est voisin du Bénin et Nigeria. Il couvre une superficie de 4.044 km². Sa population, répartie dans six cantons administratifs⁵, était estimée en 1999 à 254.347 habitants. Elle est particulièrement multi-ethnique, composée de Tchanga, Hausa, Dendi, Zarma, et Peuls, ainsi que de ressortissants étrangers.

La présente étude porte sur Albarkaize, un village du canton de Gaya. Une première enquête avait été réalisée en 1997 pour le compte du BUCO par l'auteur du présent rapport. En 2002, on a donc réactualisé les données existantes et pris en compte les principales transformations intervenues depuis 1997.

L'équipe qui a mené la recherche était composée d'un chercheur du LASDEL et d'un assistant de recherche de niveau maîtrise. L'enquête de terrain a duré deux semaines, sur différents sites : en effet, outre le village d'Albarkaize, nous avons parcouru tous les villages et hameaux qui sont parties prenantes de l'arène politique locale.

Dans chaque site, nous avons interrogé les différents groupes stratégiques dont le point de vue était indispensable. L'enquête a concerné également des acteurs placés dans des positions de pouvoir au niveau des projets de développement ou de l'administration locale. Par ailleurs nous sommes intéressés aux acteurs de la vie associative dans la ville de Gaya.

Notre travail de terrain n'a été possible que grâce à la disponibilité constante du personnel du PADEL, que nous tenons à remercier ici.

⁵ Bana, Djoundjou, Kara-kara, Gaya, Yélou, Zabori.

Caractéristiques générales de l'arrondissement de Gaya

L'agriculture vivrière est la principale activité de la majorité des populations sédentaires et une activité secondaire pour les Peuls. Elle se pratique dans des exploitations familiales en zone dunaire, dans des périmètres irrigués⁶ et/ou dans des cuvettes appelées *fadama* en hausa ou *baagu* en zarma. Les principales céréales cultivées sont le mil, le sorgho, le maïs, le niébé, l'arachide. Cette agriculture bénéficie d'une pluviométrie abondante (800 à 900 mm de pluies par an), ce qui fait de l'arrondissement de Gaya un des principaux greniers du Niger et en même temps une zone d'élevage par excellence.

Outre l'agriculture vivrière et l'élevage, la pêche, la production cotonnière et l'exploitation du sel dans la vallée du Dallol Fogha constituent des activités économiques locales importantes. Il faut également signaler la part appréciable que joue le commerce transfrontalier, exercé par les hommes comme par les femmes. Ces dernières excellent dans la commercialisation des pagnes, des céréales, des épices, et des produits de consommation courante. Une des caractéristiques de ce commerce est sa dimension informelle, et l'importance de la contrebande, que favorisent la porosité des frontières et le poids de la corruption.

Gaya, une pluralité d'intervenants

A l'instar de plusieurs régions du Niger, l'arrondissement de Gaya est au centre des préoccupations de divers organismes de développement. Mais l'histoire des interventions ne date pas d'aujourd'hui. Elle remonte à la période coloniale, où furent impulsées les sociétés indigènes de prévoyance (SIP). C'était l'époque des fameux greniers de réserves que les populations surnommèrent *ambuta nasaru* (« greniers des Blancs », en hausa). La mémoire collective en a gardé trace. D'autre part, à mesure que s'installait l'administration coloniale, des services techniques furent implantés pour encadrer les populations : service d'élevage, d'agriculture, de santé, etc.

Après l'indépendance, et surtout depuis une dizaine d'années, on a assisté à une augmentation significative d'intervenants extérieurs. Gaya compte actuellement plus d'une vingtaine d'associations, ONG, projets, etc. avec toutefois une nette prépondérance de la coopération suisse, qui apporte son appui aux communautés de base à travers trois grands programmes : le PADEL, le PRR et le PREDEC.

Des organismes de crédits ont fait également leur apparition dans le paysage social de Gaya :

Assusun dendi

Assusun dendi (« la tontine du Dendi »), encadré par le MCPEC, a été créé le 25 octobre 1997 par d'anciens hauts fonctionnaires (le ministre *Beidou* ; *Haoua Baraze*, député lors de la première législature; *Ibrah*, ancien directeur de la caisse d'épargne), et ressortissants de Gaya.

Assusun dendi joue un rôle d'intermédiation financière et se fixe pour objectif d'organiser et de former les populations dans la gestion de leurs activités économiques, en leur permettant d'accéder aux crédits d'une banque commerciale auprès de laquelle a été constitué un fonds de garantie. En tant qu'organisation créée par des ressortissants, *Assusun dendi* cultive en quelque sorte « le patriotisme dendi » et voudrait acquérir à ce titre une

⁶ Les périmètres de Gaya, Gatawani –dolé etc.

position hégémonique dans la région, ce qui a provoqué une situation conflictuelle avec d'autres intervenants qui voulaient lui ravir sa position stratégique :

« ANPIP voulait profiter de l'appui qu'il nous apporte pour s'implanter dans nos zones d'intervention. De même quand le PADEL a failli implanter des caisses, j'ai dit à B qu'il y a un paradoxe dans sa démarche puisque nos deux institutions sont financées par la Suisse. Egalement quand l'OPLESS est arrivé nous avons attiré l'attention du sous/préfet en lui faisant savoir qu'une mutuelle ne peut pas s'implanter sans l'autorisation du ministère des finances et de l'intérieur » (un membre d'*Assusun dendi*).

A l'instar d'autres organisations de crédit et d'épargne, *Assusun dendi* est confronté parfois à des retards et des difficultés relatifs aux recouvrements des crédits. Cette situation le conduit à solliciter l'intervention de la gendarmerie, dont les prestations lui sont facturées en raison de 10% des montants recouverts.

Le MCPEC (Mouvement des Caisses Populaires d'Épargne et de Crédit)⁷, dont le siège se trouve à Niamey, intervient dans l'arrondissement de Gaya depuis 1994. Il travaille en partenariat avec *Assusun dendi* dont il assure l'encadrement.

OPLESS

Cette « Organisation pour la protection et la promotion de la liberté d'expression au Sud du Sahara » n'existe plus: ses promoteurs béninois ont détourné la caisse avant de disparaître dans la nature⁸.

ATIM (Association Taimako Ilimin Mata)

Cette organisation a été initiée par des femmes enseignantes qui entendent promouvoir la scolarité de la jeune fille. Elle est soutenue par la coopération suisse qui lui a accordé un appui financier de l'ordre de 5 millions FCFA. Ainsi trois écoles ont bénéficié d'une aide : Albarkaize, Kote – kote, et Koma.

L'association entreprend régulièrement des tournées d'information dans le monde rural sur le thème de la scolarisation de la jeune fille. Elle a pour cela orienté ses actions au niveau des établissements scolaires et des parents d'élèves qu'elle tente de convaincre sur la valeur positive de l'école. Les interventions de l'association sont parfois confrontées aux discours anti-scolaires de certains marabouts locaux :

« Les populations nous ont signalé dans le village X la présence d'un marabout qui dirige ses prêches contre les vertus de l'école de type occidental. Il dit que Dieu réserve l'enfer à tout parent qui ose envoyer son enfant à l'école des Blancs. J'ai tenu une réunion pour contredire les propos de ce prédicateur avant de le rencontrer en personne. Il a pris peur et s'est excusé en disant qu'il reconnaît lui-même les bienfaits de l'école » (membre du bureau de l'association).

Indépendamment des actions d'intérêt collectif qu'elle mène, l'association peut aussi servir de tremplin politique, à l'image de sa présidente, Haoua Barazé, qui fut député lors de la législature de 1993. Cette dernière pense que les actions qu'elle entreprend dans le cadre de son association ont accru sa côte de popularité auprès des populations de l'arrondissement. C'est un capital qu'elle entend monnayer dans le futur pour briguer un mandat électif local ou national :

« Aucun parti politique ne peut me terrasser actuellement dans cette région. »

Dans le souci de conserver cette cote de popularité, *Haoua Baraze*, qui appartient à la famille de la chefferie de *Karakara* (canton de l'arrondissement de Gaya), n'entend poser

⁸ Cette organisation qui n'est plus en activité nous a été signalée par les services du plan. Il semble qu'elle projetait de développer un système de crédit à l'instar d'autres mutuelles de crédit de la place.

aucun acte susceptible de la compromettre politiquement. C'est ainsi qu'il faut comprendre le rejet de la proposition qu'on lui a faite à propos de la récupération des crédits d'une autre association dont elle est membre :

« Je suis membre du conseil d'administration d'*Assusun dendi* ; on m'a dit d'aller recouvrer les crédits, j'ai refusé en leur disant je crains de compromettre ma dignité et ma popularité. Dans ces positionnements politiques, les gens ne veulent pas prendre des risques inutiles » (un membre du bureau de l'association).

Les membres de l'association font par ailleurs un travail de sensibilisation à l'endroit des femmes dans la perspective de la décentralisation.

L'AREN

L'« Association pour la re-dynamisation de l'élevage au Niger » dispose d'une antenne locale à Gaya depuis 1994. Celle-ci est présidée par Garba Amadou, un notable aux multiples fonctions. Il est à la fois opérateur économique, propriétaire de l'hôtel Dendi, et secrétaire général de la section locale du MNSD de Gaya.

L'association s'est dotée de neuf représentations réparties dans les différentes localités de l'arrondissement .

Les activités de l'association portent sur la sensibilisation des éleveurs, la protection des aires de pâturage, la santé animale, l'intermédiation dans le règlement des conflits fonciers ou champêtres, etc.

« Nous apportons aux éleveurs plusieurs sortes de conseils notamment sur leurs droits et les procédures à suivre en cas de conflit. Nous les assistons également en matière de défense judiciaire dans des cas de conflits avec mort d'hommes. Si le conflit est grave, nous mettons à leur disposition un avocat qui se charge de défendre leurs dossiers » (P., membre de l'AREN).

Avec le nombre élevé d'adhérents qu'elle compte à son actif, l'AREN se considère comme un acteur incontournable de l'arène locale, même si, selon elle, le PADEL ne la consulte pas sur les questions liées à l'élevage et à la vie pastorale :

« Pas une seule fois le PADEL ne nous a invité aux délimitations des couloirs de passage. On se demande ce qu'on lui a fait de mal pour qu'il agisse de la sorte à notre égard »(G.).

L'AREN se plaint de même de l'attitude des chefs coutumiers et des autorités administratives qui favorisent la colonisation abusive des réserves pastorales sans concertation avec l'association.

Gaya, une zone d'attraction

Avec ses énormes potentialités, Gaya est devenu un pôle d'attraction pour différents acteurs en particulier les migrants et les fonctionnaires.

Les migrants

Ils sont venus d'horizons divers au Niger, et de pays limitrophes comme le Bénin ou le Nigéria. D'après les traditions orales rapportées par nos informateurs, les mouvements migratoires vers le Sud ont essentiellement pris naissance dans le *Gubey* et le *Zigi* puis se sont étendus à d'autres contrées du *Zarmataray*. Le *Dendi* (terme qui désigne la région de Gaya, mais aussi qui signifie en zarma le Sud – littéralement « ce qui est en aval ») était un point de passage ou une destination finale. Ces déplacements de populations se sont, semble-t-il, effectués par vagues successives, pendant une bonne partie de la période coloniale et postcoloniale. Ils ont aussi concerné des populations d'origine hausa et peul, qui se sont

installées dans plusieurs villages de la région. Deux raisons essentielles sont invoquées pour expliquer ces migrations : les famines et les exactions de l'administration coloniale.

Dans leurs mouvements, les migrants s'installèrent souvent préférentiellement le long du fleuve, comme à Albarkaize. C'est ainsi que des populations traditionnellement agricoles sans lien direct avec le fleuve ont intégré l'activité de pêche dans leurs pratiques productives. Les Zarma du *Zigi* et du *Boboy* les nomment les *Dendi kambe Zarmey* pour les distinguer des autres groupes zarma.

« Je suis un zarma originaire de Damana. Je pratique l'agriculture et la pêche que j'ai apprise ici sans l'avoir héritée de ma famille. » (K, habitant de Tunga).

Ces bouleversements sociaux se sont par ailleurs accompagnés parfois de changements identitaires. Certains acteurs en ont profité pour apparaître sous de nouvelles identités, en particulier des gens de condition servile.

L'exemple de Kaylou en est une illustration parmi d'autres. Captif par son père, du village de *Noma kwara*, localité où il ne connaît que de nom, vers Dosso, Kaylou se présente tantôt comme un pêcheur *dendi* de Karimama (village dont sa mère est originaire), tantôt comme un Zarma du *Ziji*, mais jamais sous le couvert de son statut social. C'est grâce à cette stratégie qu'il a pu épouser une femme de la chefferie de village d'Albarkaize, avant d'être dénoncé par les siens.

Les fonctionnaires

De nombreux fonctionnaires nigériens de grade inférieur, en particuliers les « porteurs de tenue », ne rêvent que de servir dans cette zone, qu'ils considèrent comme une opportunité de prédation et d'enrichissement. Gaya fait partie des « postes juteux », auxquels les protégés ont souvent accès. Les policiers et les douaniers sont les plus demandeurs. Certains sont affectés là bas soit pour assurer « une bonne fin de carrière » (pour pouvoir accumuler avant la retraite), soit pour alimenter des logiques de redistribution au sein de leurs propres réseaux d'allégeance, comme le cas de M :

« J'étais un protégé de X qui avait dirigé notre corps pendant plusieurs années. Il m'a affecté au poste de Gaya où j'avais servi, jusqu'au jour où une malencontreuse affaire est venue mettre fin à tout. De Gaya, je lui envoyais directement des sacs de riz, des cartons de tomate, des bidons d'huile, presque tous les mois. Je n'étais pas obligé mais c'était presque un devoir de reconnaissance. Avec « les à cotés », je ne touchais même pas à mon salaire, j'étais bien et les copains venaient de Niamey pour passer avec moi leur week-end et rentraient avec des emplettes que je leur faisais. Si ce n'est pas que je m'étais laissé entraîner par l'alcool, je serai aujourd'hui propriétaire de plusieurs maisons à Niamey. Mais c'était les caprices de jeunesse, on ne se souciait guère de l'avenir » (un agent de police).

Les agents de contrôle tirent l'essentiel de leurs revenus du flux des voyageurs entre Gaya et Malanville, et des transactions de marchandises. Un usager témoigne :

« Pour éviter les tracasseries avec les agents qui sont sur le pont, il est préférable de leur tendre un billet de 500 FCFA à la place de la carte d'identité. De même pour les marchandises, les gens font des arrangements (*agyara*) avec les douaniers, et Dieu seul sait que ces gens là gagnent beaucoup d'argent ici, dans notre région. Certains ont des animaux qu'ils confient aux Peuls, d'autres font du commerce par personne interposée » (M, habitant de Gaya).

Quant aux responsables administratifs, ils ne sont pas non plus insensibles aux opportunités d'enrichissement ou de trafic que leur confèrent leurs positions de pouvoir.

Ces logiques corruptrices ou de prédation que les agents de contrôle ou plus largement de l'Etat ont mis au cœur de leur système d'action provoquent des réactions variées chez la plupart des autochtones dendi. Certains les perçoivent comme des « affamés » venus faire fortune au Dendi, tandis que d'autres les qualifient d'opportunistes ou même de pilliers. Un agent de l'Etat en poste à Gaya confie :

« Les gens d'ici ont une mauvaise opinion des étrangers, en particulier des fonctionnaires qui y travaillent. Ils les considèrent comme des *haray ize* (littéralement : des affamés) ou des profiteurs. Le problème est que même les enfants nous perçoivent ainsi » (I, fonctionnaire)

« Il faut que l'Etat pense nous envoyer des cadres ressortissants de notre région pour remplacer les fonctionnaires originaires d'ailleurs qui ne viennent que pour s'enrichir sur nos dos. Certains sont arrivés pauvres mais, en peu de temps, ils ont achetés des animaux, accumulé des grosses quantités de céréales qu'ils envoient à leurs parents. On est pressé de voir aboutir la décentralisation parce qu'il semble que chacun ira travailler chez soi » (G, membre d'une *faada*)

L'autorité administrative

Gaya fait partie des cinq arrondissements qui composent le département de Dosso. L'arrondissement est dirigé par un sous-préfet appelé couramment *kumandan* (souvenir des « commandant de cercle » de la colonisation). En tant que représentant de l'Etat, le sous-préfet a un pouvoir de contrôle sur tous les services administratifs présents localement et dispose de prérogatives en matière budgétaire.

De sa création en 1899 en tant que poste militaire, puis entité administrative, à aujourd'hui, Gaya a connu une succession incessante de « commandants » et de sous-préfets. On en estime le nombre à cent, c'est-à-dire en moyenne un commandant ou sous-préfet par an ! Cette mobilité a été, semble-t-il, ralentie pendant le régime Kountché. En effet, compte tenu de l'importance stratégique de Gaya en tant que localité frontalière, le régime avait opté pour la stabilité du poste de sous-préfet de cette zone. Il faut attendre les lendemains de la conférence nationale pour voir s'accroître la valse des sous-préfets de Gaya, en partie du fait des instabilités politiques suivies de changements de majorité auxquelles le Niger a dû faire face ces dernières années. A cela s'ajoutent les calculs prébendiers des partis ou des réseaux politiques qui ont fait de cette fonction « une mangeoire » pour récompenser des fidèles.

Le sous-préfet actuel est revendiqué par les militants locaux du MNSD, parti au pouvoir, comme étant « un des leurs » (*ir wane*, en zarma, *naamu ne*, en hausa) : ils attendent donc de lui des traitements de faveur.

De manière générale, la peur que suscite la fonction de sous-préfet reste prégnante dans les mentalités populaires. Une simple « convocation », aussi banale soit-elle, à la sous-préfecture provoque l'appréhension des populations, et entraîne souvent la consultation d'un marabout ou d'un prêtre magicien capable de d'en déterminer le mobile et l'issue, voire d'en influencer le cours.

« C'était un après-midi, après la prière, on était comme à l'accoutumée assis sous l'arbre qui fait office de cour au chef de village, lorsqu'un envoyé du représentant du chef de canton apporta un papier qu'il tendit au chef de village et il libella comme une convocation de ce dernier à la sous-préfecture. L'inquiétude de voir un malheur arriver au chef nous envahit immédiatement. Mon cousin courtisan et moi ne savons pas où donner de la tête ni que conseiller à *Maygari* (*chef de village*) qui était aussi affecté au même titre que nous, même s'il le dissimulait. Les rapports difficiles que ce dernier entretenait avec certains adversaires du village avaient quelque peu orienté nos interrogations. Mais il fallait qu'il parte tout de suite et sans attendre pour ne pas aggraver son cas, avec un proche dont la mission serait de venir informer la famille en cas d'arrestation. » (M., Albarkaize).

« C'est le *karami kumandan* (« petit commandant », autrement dit l'adjoint au sous-préfet) qui présida la séance. Après avoir écouté les versions des parties, il prit la parole en proférant des menaces à l'endroit de notre adversaire. Ce dernier pris de peur et n'a pu placer le moindre mot si ce n'est pour dire oui au *kumandan*. Il pensait que celui-ci allait ordonner son arrestation » (villageois de Lahiran Kare).

Le contexte de la démocratie n'a pas fondamentalement changé cette crainte vis-à-vis de l'autorité :

« Je demande aux gens de se renseigner sur mon passage dans le département de Tillabéri (Filingué, Say, Kollo, Ouallam et Téra), mon dernier poste. Ils sauront que là bas, dès qu'on dit que la voiture d'untel est arrivée au marché, tous les gens qui se reprochent quelque chose prennent la fuite » (une autorité administrative).

Le sous-préfet ne dispose pas de véhicule de fonction. Il utilise le 4x4 de la COFO (commission foncière), dont il est le président. Ce qui provoque des grincements de dents de la part du responsable de cette structure, qui a attiré l'attention du PADEL sur cet état de fait.

Histoire d'Albarkaize

Situé dans le canton de Gaya, Albarkaize est un village dont la renommée dépasse les limites territoriales du canton. Plusieurs facteurs, dont la présence d'une pluralité d'organismes de développement, ont contribué à la constitution de cette réputation. Albarkaize est qualifié parfois de « village de la chance », tant les intervenants en ont fait leur « chouchou ».

Albarkaize est situé sur la rive hausa (*hausa ce*) du fleuve Niger, à 5 km de l'embranchement de la route de Sya. Sa situation géographique lui confère d'importants avantages.

Albarkaize, une antériorité disputée

Sur l'histoire de la fondation d'Albarkaize, on dénombre trois récits contradictoires, qui reflètent en réalité les points de vue des deux principaux lignages opposés du village. La première version affirme que le village aurait été créé par un certain Mijinyawa, originaire d'Argoungou, dans le royaume du Kébbi. La seconde, quant à elle, renvoie la paternité de la création d'Albarkaize à Ango, lui aussi originaire d'Argoungou. Ces deux hommes sont tantôt présentés comme des frères, tantôt comme des gens qui s'ignorent totalement. La chasse, qu'ils ont abandonné au profit de la pêche, était leur seul point commun.

Albarkaize, l'œuvre de Mijinyawa :

« Jadis, ici, il n'y avait que la forêt où vivaient des animaux sauvages et des forces surnaturelles. Des chasseurs professionnels, dont un certain Myjinyawa, venaient souvent dans cette forêt pour chasser le lynx *jibda*, dont les humeurs étaient utilisées pour fabriquer le parfum des souverains de l'époque. Mijinyawa avait pour cela acquis la confiance de son roi dont il assurait régulièrement le ravitaillement. C'est ainsi qu'entre plusieurs expéditions de chasse, et sous la bénédiction de son roi, il finit par faire de la zone un campement d'habitation qu'il baptisa *Albarkaize* pour symboliser son abondance (*albarka*) en *jibda*. Il disait au roi qu'il y en avait tellement que les chasseurs en déposaient (*age*) une partie. C'est l'association des deux termes *albaraka age* qui a donné le nom *Albarkage* que la langue dendi-zarma a transformé en Albarkaize.

Subitement, grâce au nom qu'il venait d'acquérir, Albarkaize avait acquis une grande renommée qui faisait de lui un centre d'attraction migratoire. Tout le monde voulait profiter de sa prospérité. Parmi la première vague migratoire, figurait un certain Magé, frère utérin de Mijinyawa qu'il avait fait venir d'Argoungou pour lui tenir compagnie. Quelques années plus tard ce fut le tour d'un demi frère du nom d'Ango. Ensemble, ils pratiquaient la chasse au lynx comme principale activité, mais qu'ils abandonnèrent après pour se consacrer à la pêche. Ils devinrent ainsi des grands maîtres incontestés des eaux et avaient pour cela conclu un pacte avec les divinités du fleuve. Ceci dit, aucun mystère des eaux ne leur était inconnu. Ils étaient même capables de ramener à la vie des gens morts par noyade, tant leurs pouvoirs magiques étaient puissants.

Un jour les gens de Tenda, propriétaires des lieux, décidèrent de consacrer Mijinyawa chef de sa communauté, avec le titre de *may hakko*, poseur de piège. Il régna pendant une trentaine d'années avant de mourir et laisser sa place à son demi-frère Ango.

C'est comme ça qu'Albarkaize est né historiquement, et toute autre version n'est que du mensonge » (M, H, habitant Albarkaize).

Albarkaize fondé par Ango :

« Nos anciens nous racontaient que le village d'Albarkaize était autrefois une zone de chasse au lynx *jibda* pour les chasseurs d'Argoungou. Le premier à venir sur les lieux s'appelait Ango ; il était un chasseur professionnel de la cour du roi d'Argoungou. Un jour, le roi le mandata pour chercher du *jibda* dans cette zone. Il en était revenu avec une grande quantité qu'il présenta

au roi comme le produit de son expédition de chasse. Ravi de l'exploit de son chasseur, le roi dit en retour que : « J'ai décidé que désormais cet endroit s'appelle Albarkaize à cause de son abondance (*albarka*) en *jibda*.

Avec la bénédiction de son roi, Ango s'installa à Albarkaize et sera suivi par d'autres personnes, dont ils n'étaient pas parents mais qu'ils considéraient comme tels eu égard au contexte de solitude. Car, dans le contexte de l'époque, tout le monde pouvait s'appeler frère sans qu'il y ait véritablement un lien de consanguinité quelconque entre eux. C'est cette relation fictive que certains de ses descendants avait prise par pour argent comptant pour établir leur lien avec la chefferie fondée par Ango. J'avoue que sur la base de ce qui nous a été rapporté il n'y a aucun lien entre Ango et Mijinyawa. (A, D, descendant d'Ango).

La troisième version, qui est presque à l'intersection des deux précédentes, reconnaît à Ango la paternité de la création du village :

« Ango, esclave du chef de Kawara Debe était le fondateur d'Albarkaize. Au début, il avait campé tout seul ici avec sa famille avant d'être rejoint par un certain Mijinyawa, originaire du Kebbi à qui il a donné sa sœur en mariage. C'était l'époque d'avant les Blancs, et une chefferie comme celle là n'avait pas grande importance, à plus forte raison s'attribuer des pouvoirs énormes ; elle ne pouvait tout au plus qu'être symbolique et n'importe quel proche de la famille pourrait dans ce cas y prétendre. Maintenant, c'est totalement différent puisque les Blancs en ont fait une affaire de prestige. Et à cause de ça, les soi-disant « ayant droits » du pouvoir se moquent de nous autres, simples sujets (*talaka*). En réalité, de qui se moque-t-on ? Une chefferie des pêcheurs (*sortable*), mais c'est insignifiant, c'est de la rigolade ! » (M, K, allochtone à Albarkaize).

Tableau des différents chefs ayant régné à Albarkaize.

les <i>May hakko</i> , chefs du village	durée de règne
Mijiyawa ou Ango?.	30 ans ?
Guéro, fils de Mijinyawa	20 ans
Bawa, fils de Ango	35 ans
Dandaoudou, fils de Bawa (première période, révoqué pour détournement d'impôts)	3 ans
Issifou, fils de Ango (destitué pour détournement d'impôts)	2 ans
Hassane dit Gouga, fils de Mijinyawa (révoqué par le RDA pour appartenance au Sawaba)	35 ans
Dandaoudou (revenu au pouvoir car il était RDA)	30 ans
intérim assuré par l'imam, neveu de Dandaoudou	3 ans
Dandaré fils de Gouga	1 an
Saydou (actuel chef)	depuis 1995

Histoire du peuplement

Albarkaize est constitué d'une mosaïque ethnique due aux migrations. Les différents groupes en présence sont les Hausa, les Zarma, les Peuls, et quelques allochtones provenant de pays limitrophes ou d'autres contrées du Niger.

Les Hausa

Ils constituent la frange de la population la plus importante numériquement. Ils sont à l'origine de la création du village et revendiquent à ce titre le statut de *yan kasa* (littéralement « fils du sol » en hausa : autochtones) pour se distinguer des *ce kanda* (littéralement « amenés par les pieds » en *zarma* : allochtones). Derrière la revendication de cette appartenance statutaire se cache tout le jeu relatif au mode d'accès à des positions de pouvoir et aux avantages qui leur sont associés. Ce phénomène a parfois alimenté des tensions souterraines entre les *yan kasa* et les *ce ka nda* au sein des structures des projets et des associations, où l'enjeu réel était la captation de la rente de développement :

« Mon fils était engagé par le projet pour servir de moniteur d'alphabétisation. Pour cela, il bénéficiait d'un revenu que lui versait régulièrement le projet. La jalousie aidant, certains villageois, en particulier des opposants au chef, jugeaient cela insupportable et avaient demandé que mon fils soit relevé de son poste au profit d'un autochtone disposant des mêmes compétences. C'est ce qui fût fait. J'ai simplement dit à mon fils que ce n'est pas grave, Dieu est là. Pourtant, je suis un Nigérien comme la plupart des gens d'ici, où je comptabilise 50 ans de séjour » (K.M, villageois).

« On m'a enlevé du comité mais parce que le chef a dit que je suis un étranger. Et qu'à ce titre je ne peux assumer des responsabilités de ce type réservées normalement aux autochtones » (I, ex-vulgarisateur du projet compost)

Du point de vue socio-économique, les populations hausa s'adonnent majoritairement à la pêche, qu'ils couplent à l'agriculture et parfois à l'élevage domestique. Cette dernière activité a été introduite par des projets de développement, en vue de développer l'embouche animale ou la culture attelée.

La pêche du lamantin, que pratiquaient naguère les pêcheurs hausa et qui leur rapportait des sommes importantes, a été aujourd'hui abandonnée au profit de la capture du poisson, dont l'écoulement commercial s'effectue sur des marchés locaux nationaux (Ouna, Kwasi, Boumba, Gaya, etc.) ou internationaux (Malanville, Kamba, Karimama, Lagos, etc.). Les gains générés par cette activité ont permis à certains d'effectuer le pèlerinage à la Mecque ou devenir des « big men » économiques. Le cas de *Elhadj A* n'est qu'un exemple parmi d'autres.

« Avant, mon père était un pêcheur de lamantin. C'était une pêche assez spéciale qui demande une bonne connaissance de cet animal, dont l'odorat est très sensible. Il sortait la nuit sur les berges du fleuve et le moindre bruit le faisait fuir vers les eaux profondes. Mais l'habileté de mon père et les pouvoirs magiques dont il disposait avaient raison de la ruse déployée par cette espèce mi-animal mi-génie. Le lamantin était surtout pêché pour ses vertus thérapeutiques. En effet, son organe génital sert à soigner l'impuissance sexuelle. Ce qui faisait de lui un animal prisé et très recherché par les riches des pays arabes. Mon père avait ses clients à Lagos et eux-mêmes n'étaient que de simples intermédiaires pour ces Arabes. C'est grâce à ce commerce qu'il a pu effectuer le pèlerinage à La Mecque et procéder à l'achat de bétail pour la famille » (S.A).

La pêche telle qu'elle est effectuée à Albarkaize reste traditionnelle. Cela est dû au fait que les modes d'appropriation du métier sont largement tributaires de rites initiatiques et magiques. Le métier de pêcheur se transmet de père en fils. C'est une condition absolue pour légitimer le métier. Au cours de l'apprentissage, les jeunes sont initiés aux techniques de pêche et à un enseignement ésotérique sur les « secrets » propres à ce métier, pour pouvoir faire face à n'importe quelle situation.

Il semble que sous l'influence de l'islam, les pêcheurs aient abandonné une partie de leurs « pouvoirs magiques », décriés par la religion musulmane. On trouve au sein de leur communauté des partisans de l'islam réformateur. Cette pratique religieuse se traduit dans certaines familles de pêcheurs par la claustration des femmes. Ce qui a pour conséquence d'exclure ces dernières de l'espace public villageois.

Les Zarma

La présence des Zarma dans le village d'Albarkaize est ancienne. Les principaux groupes proviennent de trois foyers migratoires : *Ziji*, *Namari* et *Dallol Bosso (Boboy)*. C'est dans le village de Hima kwara que se trouve la plus forte communauté zarma. Leur arrivée est contemporaine au règne du *mai hakko* (titre de la chefferie d'Albarkaize) Gouga. Ce dernier a joué un rôle très important dans leur installation sur les terres d'Albarkaize.

Plusieurs causes sont à la base de la migration zarma à Albarkaize : famines, exactions coloniales, conflits intra-familiaux etc.

« Je suis originaire de Namari, canton de Koure, arrondissement de Kolo. Mon père est arrivé ici depuis les temps des *Annasarey* (les Blancs). C'est ici qu'on m'a mis au monde, il y a de cela plus de 60 ans. Les conflits de chefferie que mon père entretenaient avec ses frères et cousins (*baba izey*) étaient la raison de son immigration ; nous, nous ne faisons donc pas partie des gens qui ont fui à cause de la famine ou du *poltol* (travaux forcés) comme la plupart des immigrés. Le champ que nous cultivons a été cédé à mon père par le chef de village de l'époque et c'est là que se trouve notre *tunga*, hameau » (un habitant de Hima Kwara).

« Nos parents sont venus de *Sabula*, dans le *Boboy*, à la suite d'une grande famine qui a ravagé leur village. Le *Dendi* était la seule zone qui disposait de ressources abondantes à même d'accueillir les fuyards ; certains ont d'ailleurs continué au *Borgu* (pays bariba) ou au Nigéria, où ils ont fondé des villages avec d'autres déplacés » (villageois de *Canga kwara*).

« A l'époque où mes parents avaient immigré dans cette zone, je me souviens que c'était durant le règne des Blancs (*Annasarey mayra waate*) dont le point fort était les travaux forcés destinés à la construction de la maison d'un commandant de cercle basé à Niamey. On réquisitionnait les gens à coup de bâtons pour acheminer des lattes de rôniers sur les lieux de la construction. Les surveillants, Bambara ou Mossi, étaient très sévères et n'avaient d'autre langage que le fouet. Beaucoup de gens avaient péri dans cette aventure, et d'autres comme nous avaient pris le chemin du départ » (A, villageois de Hima Kwara).

Dans le terroir d'Albarkaize, les Zarma cohabitent avec d'autres groupes ethniques : les pêcheurs hausa, qui les ont précédé pour certains, et les éleveurs peuls. Leur cohabitation est une alternance de paix et de tension. Les conflits qui opposent par exemple les sédentaires zarma aux pêcheurs hausa sont mineurs et portent sur l'exploitation mixte des eaux de pêches dont le contrôle légitime est revendiqué par les pêcheurs hausa. Ces conflits sont portés à la connaissance du chef de village qui intervient pour calmer les parties. D'autres types de conflits concernent les dégâts champêtres commis par les animaux des éleveurs, et opposent les paysans zarma aux Peuls.

Mais l'aspect le plus important des relations que ces trois communautés ont tissé entre elles au cours de l'histoire est certainement l'évitement matrimonial. Les mariages mixtes entre les populations pêcheurs hausa et les sédentaires zarma sont très rares (deux cas relevés), et sont rarissimes avec les peuls. Le principal facteur explicatif mis en avant par nos interlocuteurs serait l'attachement de chaque communauté à son identité socioculturelle. En fait il faut relier ce phénomène à la fois aux spécialisations techniques différentes (pêche/agriculture) et aux préjugés réciproques à travers lesquels ces communautés se perçoivent mutuellement. Les Hausa considèrent par exemple les Zarma comme des immigrés affamés ayant trouvé refuge sur leurs sols. Inversement, les Zarma perçoivent les Hausa comme d'anciens roturiers et esclaves du royaume de Kebbi, qui se présentent sous la fausse identité de Tchanga (les populations autochtones du Dendi)⁹.¹⁰ Sur le plan socio-économique, les groupes zarma pratiquent une agriculture de survie qui ne leur garantit plus la

⁹ Certains interlocuteurs disent que les pêcheurs hausa d'Albarkaize sont pour la plupart de gens de castes inférieures qui ont fui le royaume du Kebbi pour se réfugier dans le Dendi où ils tentent de s'assimiler aux Tchanga.

¹⁰

sécurité alimentaire comme par le passé. Des facteurs tels que la pauvreté et la rareté des sols, la pression démographique, l'inondation des terres de bas fonds (où s'effectuait la culture du maïs et du riz) ont contribué gravement à l'accélération de ce phénomène dont les jeunes restent aujourd'hui les principales victimes. Contrairement à leurs aînés, ces derniers éprouvent actuellement des difficultés à réaliser leurs projets sociaux (mariage, acquisition de bétail, reconnaissance sociale) à partir des retombées économiques de l'agriculture. D'où l'exode saisonnier qu'ils pratiquent de plus en plus comme alternative à la crise de l'agriculture. Cet exode est aussi le prolongement d'une tradition historique bien ancrée dans les trajectoires biographiques : en effet, dans chaque famille, un adulte sur deux affirme avoir séjourné au moins une fois de sa vie dans un pays de la côte atlantique en tant migrant économique :

« C'est à Daoukro et à Bokoy (déformation de Bouaké) où j'ai effectué mes premiers pas d'exodant saisonnier dans les années cinquante, c'est à dire au moment où les politiciens ivoiriens parcouraient villes et campagnes pour parler de l'indépendance du pays. J'étais vendeur de *kanta*, un tissu que portaient les chefs coutumiers et les riches planteurs ivoiriens. Les objectifs pour lesquels nous nous immigrions étaient très simples et se résumaient en deux points : 1) accumuler de l'argent pour payer l'impôt de capitation de la famille afin de mettre celle-ci à l'abri des humiliations de l'administration coloniale; 2) acheter des habits pour les parents et les autres proches de la famille.

Les routes de l'exode que nos aînés avaient emprunté bien avant nous continuent d'attirer les jeunes de maintenant. Ainsi, après les récoltes, le village devient presque vide, tous les jeunes migrent pour aller chercher de quoi se marier ou survivre pendant l'hivernage. La plupart ne vont pas loin, ils s'arrêtent au Nord Bénin dans la région de Parakou » (A, ancien migrant).

En dépit des efforts faits par les projets de développement pour l'endiguer, l'exode saisonnier persiste encore chez les jeunes pour lesquels il constitue un véritable rite initiatique :

« Etre un *yamma ize* (nom donné aux migrants) est presque un devoir social si tu veux acquérir de la valeur parmi ton groupe d'âge. Tu pars aussi ne serait ce que pour ne pas être complexé par tes amis qui parfois parlent entre eux des langues étrangères pour se faire des confidences » (M., Hima kwara).

Les Peuls (Hilani en hausa ou Fulan en zarma)

C'est une des communautés anciennement établies dans l'espace territorial *dendi*. Bien qu'ils forment une entité linguistique homogène, la plupart des Peuls peuplant la zone ont des trajectoires migratoires assez différentes. Certains proviennent du *Boboy* qu'ils ont abandonné à la suite d'une grande sécheresse, tandis que d'autres sont originaires du Nord Nigeria qu'ils ont quitté après la dislocation de l'empire peul de Sokoto.

Les Peuls sont spécialisés dans l'élevage extensif qu'ils pratiquent depuis plusieurs générations. Des associations telles que l'AREN tentent de les organiser dans le cadre des activités pastorales et des règlements des conflits fonciers liés aux couloirs de passage et aux dégâts champêtres. Certains Peuls, qui avaient emprunté ou loué des champs aux agriculteurs, sont devenus propriétaires de terres depuis la fameuse déclaration de Kountché qui stipulait que la terre appartient à celui qui la travaille. Il en est résulté des conflits fonciers avec les sédentaires qui ont fait fi de cette déclaration après la mort de son auteur.

Les Peuls sont répartis dans des différents campements (*ga*)¹¹ et dans le village de *Bellogujo*. Leur organisation politique est structurée autour d'un *rugga*, qui est l'équivalent d'un chef de village sédentaire, sauf qu'il n'a pas de territoire propre pour exercer son autorité. Mais la principale inquiétude des Peuls vient surtout de la décentralisation. Le fait

¹¹ C'est l'appellation que les Peuls donnent à leur campement.

que celle-ci s'appuie sur une logique territoriale les incite à une grande méfiance vis-à-vis du projet en cours.

Les pouvoirs locaux

Ils sont composés de deux types de structures politiques distinctes : les pouvoirs politiques traditionnels et les services déconcentrés de l'administration.

En règle générale, les pouvoirs locaux se caractérisent par une certaine hétérogénéité dans leurs formes, leurs modes de fonctionnement et leurs sources de légitimité.

Les chefferies

*La chefferie de canton*¹²

C'est l'instance coutumière politique la plus importante du canton de Gaya. Elle est placée hiérarchiquement au dessus des chefs de village. Le statut de chef de canton reste selon la coutume au sein d'une même famille. Cette spécificité lui confère une légitimité historique en même temps qu'elle assure sa suprématie sur le reste de la société.

La chefferie de canton est concentrée entre les mains des *Mamar-haama* (descendants de l'Askya Mohammed ; cf. Bako Arifari, 1999) qui en sont les détenteurs légitimes. C'est en leur sein qu'est désigné le chef de canton, selon une procédure électorale qui réunit les chefs de village. Cette procédure a évolué avec le temps. On est passé ainsi d'un mode d'élection par alignement derrière son candidat favori à un mode de scrutin à bulletin secret.

Le chef de canton en exercice s'appelle Moussa Hekoye. Il était instituteur avant de devenir chef en 1971. Il appartient à la lignée de *Misize bandey* dont est issu son père qui avait succédé à *Beidou* après la destitution de ce dernier par l'administration coloniale.

Le chef de canton de Gaya est membre du bureau de l'Association des chefs traditionnels du Niger, importante sur l'échiquier politique national. On le dit aussi politiquement proche de l'ANDP *Zaman lahiya*.

En tant qu'auxiliaire de l'administration, le chef de canton de Gaya procède à la collecte de la taxe d'arrondissement et assure des fonctions de justice coutumière. Dans ce domaine, l'administration ne lui reconnaît qu'un rôle de conciliation. Cette restriction est à mettre en relation avec la pluralité d'instances de recours que les administrés peuvent utiliser pour faire appel des jugements rendus par le chef de canton : la délégation judiciaire de Gaya, la sous-préfecture, la gendarmerie, les associations de défense de droit de l'homme, etc. Mais la lourdeur des procédures, leur opacité, leur éloignement, et leur coût dissuadent parfois les parties de se pourvoir en appel. Et les tentatives faites par certains administrés pour contourner ses compétences juridictionnelles font l'objet de rappels à l'ordre :

« Lors de la confrontation entre le chef de village et le brigadier Oumarou, le chef de canton s'en est pris au chef de village pour avoir saisi la gendarmerie sans passer par sa cour et son représentant Maykaswa » (I, village Albarkaize).

Sur le plan de la gouvernance locale, le chef de canton est associé à presque toutes les activités que mène la sous-préfecture dans le cadre du canton de Gaya. A ce titre, il est chargé de répercuter au sein du canton les messages de l'administration et ceux des organismes de développement. En outre, il est présent à toutes les réunions du COTEAR (comité technique d'arrondissement) dont le sous-préfet assure la présidence. Dans ce forum où la vie de

¹² Le chef de canton de Gaya est appelé traditionnellement *Gagnakoy* en dendi (équivalent à l'expression zarma *Gayakoy*) ; ce titre qui signifie littéralement « maître de Gaya » a fait son apparition avec la création de la chefferie de canton de Gaya sous la période coloniale. Plus généralement, on parle de *laabu koy* en zarma (chef du pays) ou de *may kasa* (idem) en hausa. (cf. Bako Arifari 1999).

l'arrondissement est discutée, le chef de canton, à l'instar de ses autres collègues, joue un rôle secondaire par rapport aux cadres techniques qui ont en charge la conduite des opérations de développement.

Le chef de canton de Gaya jouit d'un avantage important par rapport aux autres chefs de canton de l'arrondissement : le siège de la sous-préfecture est dans son canton. Il est donc beaucoup plus connu et sollicité en terme de relations publiques.

Enfin, comme la plupart des autres chefs coutumiers, le chef de canton a une appréhension vis-à-vis du projet de décentralisation qu'il perçoit comme un processus irréversible dont l'objectif est la dissolution de la chefferie traditionnelle au Niger.

Le chef de secteur, Maykaswa.

Au centre de l'organisation des pouvoirs de la chefferie de canton se trouve une division en secteurs. Le « chef secteur » que le chef de canton a choisi au sein de sa famille maternelle pour s'occuper de la gestion des affaires du secteur comprenant *Albarkaize, Hima kwara, Lété, Tasobon, Sya*, etc., s'appelle *Maykaswa* et représente le chef de canton à tous les niveaux de la vie socio-économique et politique du secteur. Il a des compétences étendues et dispose des prérogatives déléguées en matière de règlement de litiges. En cas de conflits champêtres, les parties assurent son déplacement sur les lieux. De même il reçoit une redevance foncière, le *laabu albarka*, de certains agriculteurs, sans compter les cadeaux divers que des paysans lui offrent pour obtenir ses faveurs.

En tant que représentant du chef de canton, *Maykaswa* est perçu par la plupart des acteurs locaux comme le chef des chefs de village qui sont placés sous son autorité politique. Cette hégémonie politique qu'il exerce au niveau de l'arène politique locale provoque des conflits de légitimité qui l'opposent à certains chefs de village, dont celui d'Albarkaize qui conteste sa légitimité politique:

« *Maykaswa* est là simplement pour accumuler de la richesse. Il est puissant car c'est ce qu'il dit au chef qui est pris en compte. Le pire, c'est qu'il n'a pas de papier administratif (titre officiel), et on veut qu'il dirige des chefs qui ont le leur. Il n'est pas un prince de Gaya, c'est simplement un parent maternel du chef de canton » (un notable à Albarkaize).

Ce conflit de légitimité politique est à mettre en relation avec un précédent qui continue d'envenimer les relations entre ces deux notabilités politiques. En effet, le chef d'Albarkaize reproche à *Maykaswa* d'avoir soutenu son adversaire lors des élections qui l'ont portées à la tête du village. De plus il l'accuse de vouloir l'évincer du pouvoir sur la base de la calomnie et de la délation politique :

« J'ai failli être destitué suite à une plainte déposée contre moi par un brigadier qui m'accuse d'agression à domicile. En vérité, c'est un complot qu'il a élaboré avec *Maykaswa* qui me reproche de n'avoir pas protégé son fils qui a été pris à partie dans une affaire portant sur un délit d'adultère dans le village. En effet, il s'agit d'une belle-cousine à moi, c'est à dire la fille d'un de mes cousins qui est en même temps un conseiller de ma cour. Cette femme était en instance de divorce, que je refuse de lui accorder puisque son mari l'aime. Pendant que nous étions en train d'arranger l'affaire, le mari intercepta une lettre d'un amant de sa femme en question, qui lui fixait un rendez-vous à un lieu convenu. Sur cet entrefait, le mari a tendu une embuscade dans laquelle est tombée l'amant ; ce dernier a été rué de coups jusqu'au sang. L'affaire a été portée à la connaissance des gendarmes qui ont arrêté le mari et l'ont amendé pour coups et blessures. Mis au courant de l'affaire, *Maykaswa* s'en est pris à moi en disant que je n'ai rien fait pour protéger son fils contre cette agression et depuis il a décidé de se venger » (le chef de village)

Un affaiblissement du pouvoir du chef de village vis à vis de son opposition a résulté de cette situation conflictuelle. Les adversaires du chef de village, conscients de sa perte de crédibilité à l'égard de sa hiérarchie politique, en ont profité pour renforcer leurs positions politiques et contester sa légitimité:

« Le chef actuel ne connaît pas la valeur de la chefferie qu'il n'a pas héritée, à plus forte raison comment pourrait-il la respecter ? » (M, matrone, tante de l'adversaire du chef).

Le chef de village (maygari)

Les chefs de village relèvent de légitimités historiques différentes, et se distinguent aussi par la nature de leurs pouvoirs. Si le chef de village d'Albarkaize peut fonder sa légitimité sur une profondeur historique car il est descendant des fondateurs d'Albarkaize, tel n'est pas le cas des chefs des deux autres villages voisins *Hima kwara* et *Tunga gumbi*, qui dépendaient autrefois de la chefferie d'Albarkaize, et ont été désignés par l'autorité coutumière. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'attitude de mépris qu'affiche le chef de village d'Albarkaize vis à vis de ses homologues de *Hima kwara* et de *Tunga gumbi*

Par ailleurs, la position centrale qu'occupait son village dans le cadre du PAIGLER l'a davantage conforté dans cette logique hégémonique. Selon lui, le choix porté sur son village par les dirigeants du projet et les responsables administratifs pour abriter les différentes bases du PAIGLER n'avait d'autre but que de lui donner une ascendance politique sur ses homologues de *Hima kwara* et de *Tunga gumbi*. Il s'est en outre servi du statut d'allogène du chef de village de *Hima kwara* pour affirmer sa place d'aîné politique au sein de l'échiquier local. De l'autre côté, les chefs de *Hima kwara* et *Tunga gumbi*, qui sont ses aînés en âge, essaient de minimiser ses visées hégémoniques, en les mettant au compte de la jeunesse :

« On ne peut le suivre dans ses élans car c'est un enfant par rapport à nous » (un notable de *Hima kwara*)

On peut relier ces conflits politiques aux conditions dans lesquelles le chef d'Albarkaize est devenu chef de village.

Les conflits entre deux factions

Intrigues politiques autour d'une élection

A la mort du chef Dandaré, c'est Ousman, imam du village et neveu du chef Dandouadou, qui a été désigné par le chef de canton pour assumer le pouvoir vacant à titre transitoire. Alors qu'il était censé gérer uniquement les affaires courantes, l'imam Ousman en a profité pour tenter de se maintenir au pouvoir en cherchant vainement la caution du chef de canton. Sa tentative de « putsch » avait été fortement désapprouvée par les ayants-droits qui voyaient là une usurpation de leur chefferie. C'est dans ce contexte particulier que furent organisées les élections qui ont mis aux prises deux candidats, issus des deux lignages rivaux de la famille de la chefferie: les descendants de Mjinyawa représenté par le candidat Saydou Adamou, l'actuel chef et cousin du défunt Dandaré; et les descendants d'Ango, ayant à leur tête Amadou Dandaoudou, fils de l'ancien chef Dandaoudou et cousin de l'imam Ousman.

Dans la perspective de la compétition politique, chaque candidat s'est doté d'un état-major chargé d'élaborer ses stratégies de campagne. L'imam Ousman, son frère Elhaji Abdou et sa tante Mangou constituaient l'état major de Amadou Dandaoudou. Tandis que dans le camp adverse, c'est autour de Malam Souley et Hantchi (cousins du chef) que fut organisée la campagne de Saydou Adamou.

La période qui a précédé la tenue du scrutin a été le théâtre d'affrontements verbaux et d'intrigues politiques entre les différents protagonistes engagés dans la compétition électorale. Elle a été aussi l'occasion de raviver d'anciennes querelles politiques autour d'enjeux divers. En effet, en fonction des intérêts, les significations données aux élections ont varié d'un camp à l'autre.

Si pour le camp Dandaoudou que représentait Amadou, l'enjeu essentiel de ces élections était de conserver la chefferie politique à l'intérieur du lignage (*zurya*) d'Ango, en revanche dans le camp adverse autour de Saydou, le défi à relever était double : restaurer la mémoire politique de Mijinyawa, considéré comme le fondateur du village, et faire jouer un rôle politique prépondérant à sa lignée dans l'arène locale. Dans cette quête de légitimité, Saydou n'apparaît pas comme un leader charismatique mais était plutôt considéré comme un pion aux mains de Malam Souley, son « directeur politique », comme son adversaire en était un aux mains de l'imam Ousman et de Elhaji Abdou. Saydou ne connaissait pas le terrain politique et était complètement extérieur au village, qu'il n'avait jamais connu auparavant. Aussi toute la stratégie de campagne de l'autre camp était de le présenter comme un candidat illégal :

« Il n'a rien à avoir avec notre chefferie. C'est un étranger qui vient de *Mosey*, un village béninois où il a vécu sans jamais mettre les pieds à Albarkaize. Il n'est pas inscrit sur le registre de recensement du village, à plus forte raison d'y être un imposable. Ce sont Malam Souley et Hantchi qui l'ont poussé à se présenter, en lui faisant croire qu'il est un ayant-droit. Mais comment peut-il être un ayant droit si aucun de ses parents proches ou lointains n'a été chef dans l'histoire du village ? » (Mangou, tante du candidat Amadou Dandaoudou).

Outre le fait qu'on lui dénie toute affiliation à la chefferie, il est également décrié pour l'opportunisme de ses parents :

« Ce qu'on reproche au chef de village d'Albarkaize c'est la fuite de ses parents pour échapper aux travaux forcés pendant que les autres villageois sont restés subir les souffrances coloniales » (un notable de Hima kwara).

Les proportions importantes qu'avait pris le conflit ont conduit les différentes parties à recourir à des instances d'arbitrage (chef de canton et autorités administratives), dont le verdict a été favorable à Saydou. Il semblerait que l'interventionnisme politique (le poids de réseaux politiques) et l'usage de la corruption aient été déterminants dans le résultat du verdict final.

Par ailleurs, la conquête de l'électorat fut un moment fort de la campagne électorale. Pour gagner les électeurs, plusieurs stratégies de mobilisation des réseaux (politiques et relationnels) et de l'ethnicité ont été utilisées. Si le candidat Amadou Dandaoudou s'est fortement appuyé sur les réseaux d'amis et connaissances que son père avait tissés pendant son règne, par contre Saydou (*zarma* par sa mère) a mis en relief la fibre ethnique et son appartenance à l'ANDP *Zaman lahiya* (souvent perçu comme un « parti *zarma* ») pour mobiliser l'importante communauté électorale *zarma*.

De même, la diaspora de ressortissants du village installée au Bénin était devenue un objet de convoitises pour les candidats, mais en même temps un facteur d'incertitude pour le camp Dandaoudou qui la soupçonnait d'avoir des penchants pour Saydou car il était issu de ses rangs. Mais le principal obstacle qui se dressait pour ces électeurs venus du Bénin était la fiche d'imposition tenant lieu de carte d'électeur, dont la plupart ne disposait pas puisque n'étant pas recensés dans le village d'Albarkaize. Cet obstacle aurait trouvé une solution grâce, dit-on, à la corruption : la rapidité avec laquelle la plupart de ces électeurs sont entrés en possession de la fiche d'imposition et de la carte d'identité, dont on sait la difficulté à se les procurer en temps normal, conforte cette hypothèse.

« A Gaya, pour établir une carte d'identité il faut corrompre (A, K, village d'Albarkaize).

En somme, la victoire de Saydou, qui est intervenue au deuxième tour des élections, n'aurait été que la manifestation d'un rapport inégal dans la mobilisation des ressources politiques, financières, symboliques, identitaires des deux candidats, voire des deux lignages (*zurya*). Les propos de Saydou, après son élection, le confirment :

« Au cours de cette campagne, Dieu seul sait le montant des dépenses en espèces et en nature que nous avons effectuées pour approcher les électeurs et les hommes influents. Nous avons vu les Zarma pour leur dire de nous prêter main forte; pareillement avec les gens de Albarkaize qui sont résidents au Bénin » (un candidat).

Le contexte conflictuel dans lequel le chef actuel a été élu laisse présager une exacerbation des conflits entre les deux lignages opposés. Ces conflits sont d'autant plus aigus qu'il y a des nouveaux enjeux politiques, économiques et symboliques avec la présence des projets et la possibilité de capter la « rente de développement » (cf infra). Ainsi, cinq ans après l'entrée en fonction du nouveau chef de village, les rivalités entre la faction au pouvoir et celle de l'opposition ont connu une intensité jamais égalée. Les conflits qui les opposent sont de plusieurs types et structurent l'ensemble de la vie sociopolitique villageoise.

Les conflits liés à l'occupation de l'espace politique

Bien qu'étant élu comme responsable politique du village, le chef de village a dû engager une autre bataille politique. Parmi les pouvoirs qui font l'objet de contestation entre les deux factions, on note les comités et les structures mis en place par les « projets » et dont le contrôle est largement assuré par des adversaires politiques du chef. Par exemple, le président du « grand comité » des organisations PAIGLER est Elhaji Abdou qui est en même temps le président de l'association des parents d'élèves. Sa femme dirige l'association des femmes et préside la tontine des femmes du village. Amadou Dandaoudou est quant à lui président du comité « pêche » pendant que sa tante, Mangou, tient le secrétariat de l'association des femmes. Ces positions stratégiques, où ils jouent un rôle d'interface entre le village et l'extérieur, leur permettent d'accroître leur capital social en même temps qu'ils leur servent de tremplin pour isoler politiquement le chef de village.

Des conflits en ont résulté lorsque le chef a tenté d'y placer des éléments de sa clientèle politique ou de s'accaparer du dispositif de décision :

« Mon problème avec le chef de village est que celui-ci veut destituer notre comité qu'il ne contrôle pas. Je lui ai fait comprendre que nous sommes une structure élue par la population qui a le pouvoir de nous démettre. Lors d'une réunion, en présence des membres du comité, il me notifia sa menace. Je lui ai encore fait savoir que seule la population a ce pouvoir. Une autre fois, c'était sa nièce, membre de notre comité, qui s'en est pris à moi devant le chef en me jetant à la figure un procès verbal de réunion que j'ai rédigé. Le lendemain de cette scène, c'est le chef lui-même qui se présente chez moi en exigeant vainement que je lui remette le matériel de travail que le projet a mis à ma disposition. Il me prit par les cols et me proféra des insultes devant ma femme et mes enfants. J'ai failli réagir physiquement, si ce n'est la présence de mon oncle qui m'en dissuada. J'ai pris soin néanmoins d'avertir le représentant du chef de canton, Maykaswa, qui me conseilla d'aviser le chef de canton. Ce dernier convoqua le chef à sa cour mais au moment d'aborder le problème le chef trouva une excuse pour se dérober. Furieux, le chef de canton m'ordonna de le convoquer chez le sous-préfet. Après nous avoir écouté, le sous-préfet me signifie mes fautes : il dit que je n'ai pas le droit de m'en prendre ouvertement au chef. A ce dernier, il lui reproche d'avoir déshonoré la chefferie à travers ses actes hors-la-loi. Puis il lui dit d'aller se présenter à la gendarmerie où il fut gardé à vue pendant vingt-quatre heures. Humilié par les autorités, le chef est rentré au village tout déçu et moralement affecté. Et, depuis, la tension existe entre nous, il ne veut plus me sentir dans le village. Pour se venger de moi, il se rendit au Bagou pour solliciter l'aide de sorciers qu'il fit venir dans le village. Ayant appris la nouvelle, des amis et moi avons pris la décision d'attraper ces sorciers afin de les remettre aux mains de la gendarmerie » (un brigadier).

Ces conflits sont devenus plus aigus quand il s'est agi de distribuer les crédits PAIGLER dans le terroir. Chaque faction s'est activée pour en tirer le maximum de profits, afin d'élargir sa base sociale, politique et financière. Les crédits sont apparus comme un enjeu de taille dans le contexte d'affrontement des deux principales factions du village. Bien que leur obtention soit sujette à des critères transparents et démocratiques, édictés par le projet, les

factions ont institué des logiques clientélistes pour les acquérir. Cette stratégie appuyée par l'activisme du chef a permis à ce dernier et à sa faction de contrôler quand même les structures qui sont chapeautées par des éléments de l'opposition. Ils ont également procédé à une stratégie de dénigrement de leurs opposants en faisant planer sur eux l'image de saboteurs de l'action communautaire et de « détourneurs » potentiels.

Les conflits autour du règlement des litiges

L'opposition accuse le chef de pratiquer une politique d'exclusion systématique à son égard, en l'écartant du règlement des conflits importants sur lesquels elle entend parfois donner ses points de vue. Par exemple, sur des questions foncières ou matrimoniales, où le droit musulman fait référence, l'imam considère que le chef devrait requérir son avis mais ne le fait pas pour des raisons politiques. De même, Amadou Dandaoudou se plaint de l'attitude du chef dont le seul objectif selon lui est de marginaliser les composantes du village qui ne sont pas du même bord que lui :

« Le chef de village et moi avons cherché la chefferie mais grâce à Dieu il est passé chef.

Q : Est-ce qu'il vous associe dans la gestion des affaires ?

R : Je vais te dire quelque chose avant de répondre à ta question. Jadis, quand mon père était chef, il associait son cousin qui était en même son concurrent à la chefferie. En cas de dégâts champêtres, c'est ce cousin qu'il envoyait faire les constats. De même, pour les litiges de mariage, ce dernier était toujours sollicité pour départager les parties. Sans sa présence mon père ne juge pas. C'est comme cela que ces parents ont vécu et il n'y avait pas du tout de mépris dans leurs rapports. Mais maintenant, les choses se sont gâtées et le mépris a pris place dans les relations. Ce sont des gens qui conseillent au chef de ne pas associer son concurrent sous prétexte qu'il ne lui fera pas du bon travail. Si le chef m'appelle, j'y vais, cela m'est égal. Si c'est pour un jugement qu'il me sollicite, je vais sans mot dire et à la fin je m'en vais. Il est partial dans les jugements à cause du fait qu'il veut se venger de tous les gens qui n'ont pas voté pour lui. Je lui conseille de ne pas agir ainsi car il doit se comporter comme le chef de tous ses *talaka* sans distinction aucune » (A, un notable d'Albarkaize)

Des changements positifs ont été constatés cependant dans les rapports entre le chef et ses adversaires. En effet, confronté à une série de revers (garde à vue à la gendarmerie, perte de crédibilité vis à vis de sa population, ouverture de nouveaux foyers de contestation, etc.), le chef tente désormais d'associer ses opposants au règlement des conflits divers pour ne pas compromettre son pouvoir chancelant :

« Quelle que soit l'avancée de la nuit, s'il m'appelle, j'y vais. Même au cas où il s'absente, s'il y a un problème, je le règle. De même, lorsqu'il a des problèmes avec les villageois, je prête mes bons offices pour régler le différend » (A, un notable d'Albarkaize).

Les conflits de souveraineté territoriale autour d'un hameau

Tunga Gumbi est un hameau de pêcheurs dépendant autrefois d'Albarkaize. Il est composé d'une population mélangée comprenant des Dendi, Hausa, Zarma, et quelques autres groupes ethniques. Halidou s'y est auto-attribué le titre de *Maygari* sans en avoir reçu mandat de l'autorité administrative. En fait, cette attitude rebelle a été quelque peu encouragée par les rapports clientélistes que les populations de *Tunga Gumbi* entretiennent avec le chef de canton de Gaya. C'est à lui que le chef autoproclamé de *Tunga Gumbi* verse directement l'impôt sans passer par le chef d'Albarkaize dont il dépend pourtant officiellement.

Les autres pouvoirs locaux traditionnels

Le pouvoir religieux

Connus sous l'appellation de *malamey*(hausa), *alfagey* (zarma) ou *modibo*(peul), les lettrés musulmans revendiquent majoritairement leur appartenance au courant de l'islam modéré. Toutefois, on note des variantes dans leurs pratiques religieuses. Par exemple, les marabouts hausa pratiquent la claustration des femmes contrairement à leurs homologues zarma ou peul. Ce phénomène est à mettre en rapport avec la formation reçue. La majorité de ceux qui professent l'idéologie de la claustration l'ont empruntée au Nord Nigeria, où cette pratique est largement diffusée. Ce pays est considéré comme un foyer de diffusion des différents courants de l'islam. Certains jeunes nourrissent l'ambition d'aller y étudier les préceptes de l'islam réformateur qu'ils jugent être la seule idéologie capable de purifier la société de ses impuretés : alcool, drogue, débauche sexuelle, vol, etc.

Sinon, l'ordre religieux reste assez homogène. Les marabouts reconnaissent l'autorité spirituelle de l'imam Ousman, qui est en quelque sorte le directeur de la mosquée d'Albarkaize, qu'il a lui-même construite à ses frais. Il assure aussi des fonctions de police et d'arbitrage. Il veille à l'ordre religieux en dénonçant auprès de l'autorité administrative la présence de marabouts jugés politiquement « dérangeants » pour la stabilité du pays. En matière de vol, c'est lui qui est chargé d'organiser l'ordalie pour identifier par des moyens magiques le coupable. Par ailleurs, l'imam Ousman participe à la vie politique de la cité en tant qu'adversaire du chef de village, et membre du parti ANDP *Zaman lahiya*. Navigant entre le monde de la politique et celui de la vie religieuse, l'imam Ousman est un personnage controversé. Des accusations de détournement dont il a été l'objet dans le cadre de la gestion du jardin d'acajou l'ont mis en porte-à-faux par rapport au discours moralisateur qu'il tient au cours de ses prêches. Il n'empêche qu'il est aujourd'hui considéré comme la deuxième personnalité de l'échiquier politique local après le chef de village, dont il ne reconnaît pas la légitimité.

Mayrwa, chef des eaux.

Les communautés de pêcheurs *sarkawa* ou *sarko* sont organisées traditionnellement autour de la personne du maître de l'eau, *Mayrwa*. Cette personnalité est désignée parmi la lignée des maîtres-pêcheurs, considérés comme les fondateurs de ce métier. *Mayrwa* est crédité de pouvoirs magiques protégeant des dangers éventuels liés à l'exploitation des eaux du fleuve. Il fait figure de prêtre-magicien : on le consulte pour obtenir certains charmes ou pour des affections particulières. Il est aussi un intermédiaire entre le chef de village et les pêcheurs et informe ce dernier de la présence illégale de pêcheurs étrangers. Officiellement, il est reconnu comme la seule personne habilitée à ouvrir et clôturer la saison de pêche de la mare qui est aujourd'hui classée en site RAMASAR:

« Le jour de la cérémonie, *Mayrwa* prépare un mélange fait de mil et de miel qu'il verse dans le fleuve avant de sacrifier un poulet blanc. La pêche est ouverte à tous. Une partie des captures est donnée au chef de village et aux invités extérieurs » (un notable d'Albarkaize)

La samaria

Si cette institution a connu des moments de gloire aux temps du RDA et surtout sous Kountché, aujourd'hui elle n'existe que de nom (sous le règne de Baré des tentatives infructueuses ont été faites pour la réhabiliter). Initialement, la *samaria* (association des jeunes) était une institution traditionnelle dans les sociétés hausa. Sous le régime militaire, la *samaria* était instrumentalisée à des fins politiques. Le chef de la samaria (*serkin samari*) était à la fois un agent de développement, un représentant de l'Etat, un agent de sécurité, etc. Dans certains cas, il supplantait même les autorités administratives dont il était censé pourtant dépendre. Le caractère despotique du régime et l'absence de multipartisme ont permis sa puissance politique. Inversement, l'entrée en scène de la démocratie lui a été fatale, avec

l'émergence des partis politiques, et d'autres types d'organisations civiles comme les *faada* (groupes informels de quartier) qui sont aujourd'hui à la mode, à Gaya comme ailleurs, mais qui restent balbutiants Albarkaize.

« On est ici entre amis, on s'entraide, on fait tout ensemble mais on n'a pas donné la dénomination de *faada* à notre groupe » (T, K, Albarkaize).

Les jeunes du village s'estiment victime de marginalisation : leurs aînés ne prennent pas en compte leurs points de vue sur les affaires du village :

« Les vieux ne nous font pas confiance ; ils pensent qu'en nous confiant des responsabilités, on ne peut pas les remplir. Pourtant la présence des jeunes est nécessaire pour la réussite de toute action dans le village. Nous n'avons pas la même perception que les vieux. Avec les voyages qu'ils effectuent, les jeunes acquièrent beaucoup d'idées qu'ils peuvent développer, ce qui n'est pas le cas des vieux. Les jeunes ont par ailleurs l'avantage de se dire la vérité quand un d'eux gère mal les affaires que le village lui a confiées. Ce qu'ils ne peuvent pas faire vis à vis d'un vieux au risque d'être traité d'impoli » (T, K).

Le groupe des lutteurs

La lutte traditionnelle est pratiquée depuis plusieurs générations à Albarkaize. Elle revêt un caractère essentiellement ludique, et s'effectue après les récoltes.

Les lutteurs sont regroupés dans une association dirigée par un ancien champion qui a fait la fierté du village. L'association dispose d'une arène de circonstance aménagée sur le terrain de Amadou Dandaoudou (le concurrent du chef), lui même ancien lutteur. Certains lutteurs ont participé à plusieurs compétitions régionales organisées dans le cadre du championnat national de lutte traditionnelle.

Lors des compétitions inter-villageoises, l'entrée est payante. La somme ainsi obtenue sert à gratifier les champions, à défaut de trophée. Par ailleurs, il faut signaler que l'ouverture du championnat est soumise à l'aval du chef.

Les services techniques

C'est à travers eux que l'Etat marque sa présence dans la localité. Ce sont : l'agriculture, l'élevage, l'environnement, la santé et l'éducation.

Les services d'élevage et d'agriculture.

En règle générale, comme un peu partout ailleurs, ils végètent dans la précarité faute de moyens de travail. Cette situation est invoquée par les agents pour justifier leur absence sur le terrain. Ils se déplacent peu, et quand ils le font c'est souvent à la charge des demandeurs:

« Pour les interventions, ce sont les populations qui se cotisent pour payer le carburant de la moto que j'ai reçue dans le cadre PRSAA, un projet qui n'existe plus » (un agent d'élevage).

Cette situation de semi-privatisation a ouvert la voie aux activités « informelles ».

« Il n'y a pas de problème entre le service d'élevage et nous. Mais ce que nous critiquons c'est la présence des infirmiers vétérinaires chargés de la vaccination du bétail. Ces gens là sont des commerçants ; on ne sait pas si les produits qu'ils nous vendent sont de bonne qualité. C'est ce que nous craignons le plus. Nous avons demandé au service d'élevage de surveiller le travail de ces gens. Mais jusqu'à présent on ne s'est pas entendu sur la question » (président AREN).

Le service d'environnement (gandu daji)

Les perceptions qu'ont les populations de ce service restent assez négatives. Elles résultent des rapports conflictuels que les agents dits des Eaux et Forêts ont souvent entretenus avec les populations dans le cadre de la protection des eaux et des espèces protégées.

Le contexte de pénurie de bois de chauffe et la demande de plus en plus pressante de lattes de rônier ont contribué à dégrader davantage les relations entre le service d'environnement et les populations.

L'éducation

L'école a été créée en 1985 et regroupe les enfants d'Albarkaize et de Hima kwara, avec trois enseignants. L'école a un effectif de 231 élèves dont 57 filles. Ce taux a été obtenu grâce à l'intervention de l'ONG ATIM qui travaille pour la scolarisation de la jeune fille :

« Il y a eu l'intervention d'une association appelée ATIM, qui travaille en étroite collaboration avec le PADEL. C'est elle qui encourage la scolarisation des jeunes filles. Elle a procédé à la sensibilisation des parents d'élèves qui sont encore réticents vis à vis de l'école ». (un enseignant de l'école d'Albarkaize).

Cette ONG a apporté divers appuis aux élèves : achat de deux pirogues pour le transport des élèves vivant dans les îles, appui aux activités productrices de revenus (élevage des oies, apprentissage de la couture et du fonçage des puits etc.)

Une coopérative scolaire dirigée par les élèves a été montée pour suivre la gestion de ces activités. Les revenus générés par la vente des produits ont été en partie détournés sans qu'on puisse situer le niveau de responsabilité. Enseignants et parents d'élèves se renvoient réciproquement la balle.

De façon générale et en dépit de son ancienneté relative, l'école du village n'a pas fait l'objet d'une véritable appropriation sociale de la part des populations. Il se dégage encore des attitudes négatives à son égard, dues à un certain nombre de facteurs.

Le premier facteur est son tableau peu reluisant en matière de résultats scolaires (il y a eu en 2001 deux admis sur vingt-deux présentés au certificat). De sa création à aujourd'hui, l'école ne compte qu'une poignée de brevetés et un seul bachelier devenu exodant. Dans toutes les écoles de brousse, les paysans disent qu'ils sont fatigués de l'école parce que ceux qui y sont partis sont revenus sans rien. Si certains ont accepté que leurs filles fréquentent l'école, c'est parce qu'ils savent qu'elles apprennent la couture :

- « Et les filles ne s'attendent pas à des résultats scolaires car dès l'âge de 12 ans leurs parents la marient. C'est la règle ici.

Q- Est ce que vos élèves de CMI et CM2 ont des prétendants ?

R- Ah oui ! il y a déjà parmi elles celles dont les prétendants ont payé la dot. Aucune fille n'a jusqu'à présent dépasser le cap de la 6^{ème} ou de la 5^{ème}, elles retournent pour se marier. Parce que les parents préfèrent voir leurs filles dans un foyer conjugal que dans la rue » (un enseignant d'Albarkaize).

Presque toutes les écoles de la région sont confrontées au même problème. Le chef de village de Sya nous confiait que son village ne compte que cinq fonctionnaires après 33 ans d'existence :

« Le peu de fonctionnaires qu'on a est dû au fait qu'il y a une injustice qui frappe nos élèves par rapport aux autres. Pour un rien, on les renvoie. Mon fils qui est allé jusqu'au lycée de Dosso a été renvoyé » (chef de village, Sya).

Le second facteur est lié aux difficultés qu'éprouvent les collégiens qui doivent aller à Gaya. Des expériences malheureuses ont été recensées. On évoque des cas d'élèves ayant abandonné leur parcours scolaire à Gaya ou à Dosso faute de trouver un logeur. De même, on cite des cas d'élèves « ensorcelés » à Gaya. De tels événements ont dissuadé certains parents à laisser les enfants poursuivre leur scolarité, en dépit des assurances données par l'administration pour héberger les élèves.

Enfin le troisième facteur est le manque de cantine scolaire, malgré les demandes des enseignants, car les lieux d'habitation sont souvent très éloignés de l'école :

« Nous avons sollicité d'ATIM ou du PADEL une mini-cantine pour prendre en charge les repas de midi des enfants. J'ai constaté que les élèves qui viennent des hameaux passent la journée sous les arbres de l'école souvent sans rien manger. Parfois ces élèves retournent chez eux juste après la récréation et il nous faut des convocations pour qu'ils reviennent » (un enseignant de l'école d'Albarkaize).

Par ailleurs, l'école n'a pas échappé aux querelles factionnelles. Si le directeur de l'école appartient à la faction du chef de village, son adjoint s'est par contre positionné aux côtés de la faction opposée.

« Ici, il y a une sérieuse opposition entre les gens. Il y a d'un côté le chef de village et ses partisans et d'un autre côté l'imam et les autres. En tant qu'étrangers, nous ne sommes pas épargnés par ce qui se passe. Dès qu'un groupe de maîtres arrive dans le village, chaque clan essaie d'avoir un maître de son côté. Et finalement, ce que l'on constate, c'est que les maîtres sont pris dans les conflits inter-villageois.

Q : Quelle attitude avez-vous adoptée ?

R : Je suis toujours neutre. Quand j'ai des problèmes, je m'adresse au chef de village ou à l'association des parents d'élèves. Dans tous les cas le chef de village est incontournable et reste mon interlocuteur privilégié. Cela est mal vu par ses opposants qui me classent dans le camp du chef. Plusieurs maîtres sont tombés dans ce piège. Je m'en vais vous citer le cas de Saley et son adjoint qui ont eu des problèmes. L'un était du côté du chef de village, l'autre du côté des opposants au chef. Un de mes collègues qui était du côté de l'opposition. Il a même menacé le chef de village avec la complicité des opposants. Il semble que le sous-préfet est de sa famille. Les gens de l'opposition sont des escrocs. Ils ont un candidat pour lequel ils sont en train de lutter. Leur leader paraît sympathique mais c'est un faux ». (un enseignant du village)

La présence d'un opposant au chef à la tête de l'association des parents d'élèves a en outre transformé l'école en un terrain d'affrontements où les problèmes scolaires sont évacués au profit de querelles politiques. D'un côté, le chef cherche à destituer le président de l'association, et, de l'autre, le président de l'association et l'imam veulent s'appuyer sur des enseignants pour dénigrer le chef de village auprès de l'autorité administrative.

Le CSI

Il est implanté dans le village de Sya et dessert plusieurs villages. Un infirmier d'Etat assure le fonctionnement du centre. Il est aidé par un gestionnaire et un agent d'assainissement. Le gestionnaire est le fils du chef de village de Sya. Il est en même temps un para-juriste qui travaille pour le compte de l'association RID-Fitila dont une antenne est basée à Gaya.

La fréquentation du centre est satisfaisante. Toutefois, pour des affections importantes, les gens se rendent directement à l'hôpital de Gaya, ou à Karimama, ou même à l'hôpital missionnaire de Bemberéké au Bénin, qui jouit d'une bonne réputation.

Parfois, pour le premier recours, les gens utilisent les services de secouristes villageois ou de vendeurs ambulants sillonnant hameaux, villages et marchés hebdomadaires. Certains sont considérés comme de véritables trafiquants de drogue. On note également la présence de matrones ou d'accoucheuses traditionnelles qui exercent dans des conditions médicales peu satisfaisantes, par manque de matériel ou de recyclage.

Le pouvoir associatif

Comme partout, il existe des associations. Elles sont plus souvent l'émanation d'un effet de mode ou simplement d'initiatives de projets de développement que d'initiatives

endogènes. En règle générale, leur dynamisme reste éphémère, une fois passés les enjeux qui sont à l'origine de leur fondation.

L'association des femmes AFN.

La marginalisation des femmes dans les arènes locales est un phénomène que déplorent la plupart des mouvements associatifs, projets et ONG. Cependant, les représentations que les femmes des villages ont d'elles-mêmes ne correspondent guère à cette image. La plupart du temps, les femmes conçoivent leur condition sociale par rapport à la place que leur assigne l'islam dans la société.

« Il ne peut y avoir d'égalité entre l'homme et la femme. Dieu a créé la femme pour qu'elle devienne la compagne de l'homme et en même temps lui obéir. Même en matière successorale, le Coran stipule que la part de la femme doit être inférieure à celle de l'homme » (S, habitante du village).

Le déroulement des réunions est un indicateur assez éloquent, qui permet d'observer la place et le statut inférieur que la femme occupe dans les arènes locales. Quand elles y participent, ce n'est qu'à titre figuratif. Elles prennent rarement la parole, et même quand elles la prennent, c'est pour acquiescer le point de vue des hommes.

Par ailleurs, la pratique de la claustration, qui concerne plusieurs ménages, contribue à la dépendance sociale de la femme. A cela il faut ajouter la main mise de l'aristocratie villageoise sur l'association des femmes, dont la présidente et la secrétaire sont issues de ses rangs et en particulier de la faction opposée au chef de village. L'association est devenue dès lors un enjeu dans le positionnement politique des deux factions :

« L'adversité persiste toujours entre nous et le chef. Quand il y a des réunions auxquelles les femmes doivent participer, il n'informe que les femmes de son camp. Sur ce, la présidente et moi avons protesté énergiquement. Nous lui avons fait savoir notre désaccord quand au choix qu'il a porté sur des femmes extérieures à notre association pour nous représenter. Son problème principal c'est de nous bloquer par tous les moyens. Car il considère que nous sommes ses adversaires. Récemment, une bagarre a éclaté entre lui et un brigadier qui a protesté contre une de ses décisions consistant à désigner deux femmes pour représenter les femmes du village à une réunion du comité cantonal » (Mangou).

Sur un tout autre plan, les femmes se sont forgées une bonne image dans le remboursement des crédits :

« Les femmes sont soucieuses de leur dignité ; elles craignent qu'on dise que c'est la femme d'untel est incapable de rembourser les crédits qu'elle a contractés » (B, H).

L'association des parents d'élèves.

Elle est dirigée par Elhadj Abdou, frère de l'imam Ousman et président de la structure locale de gestion (SLG). Elle brille par son immobilisme et sa passivité. Les réunions de l'association sont rarissimes, et même quand elles se tiennent, c'est souvent à l'initiative des enseignants ou suite à la présence d'une délégation extérieure. En fait, le rôle de cette association n'est pas compris par la plupart des membres.

Les partis politiques

Leurs caractéristiques est qu'ils ne se manifestent que lorsqu'il y a des élections ou des personnalités politiques de passage susceptibles d'arroser la caisse du parti. Autrement, c'est la léthargie. Il existe aussi une « forte transhumance politique. » En fonction des situations et des aides espérées, les gens passent d'un parti à un autre. Un militant confie :

« Au début, avec l'avènement des partis, ma famille et moi avons choisi d'aller à Rahama, le parti de Mahamne Ousmane. On nous a tout promis : aide en vivres, soutien divers etc. Mais

quand ils ont eu le pouvoir, personne n'est passé nous remercier. Nos adversaires se sont moqués de nous. Puis avec le coup d'état de Baré, j'ai pris la carte du Cosimba. Beaucoup ici sont allés avec ce parti. Après la mort de Baré, des gens de différents partis sont venus de Gaya pour faire de la propagande politique. On a eu une réunion avec les gens du MNSD à la cour du chef. Tout le monde était présent car chacun espérait avoir quelque chose avec ces gens. Une autre fois c'était avec le Sawaba. Les gens étaient également venus nombreux dans le but d'avoir quelque chose. Vous savez, c'est la seule forme de récompense que nous, gens de la campagne, pouvons espérer des partis politiques. Avec l'arrivée des leaders de la CDS, on a fait le même scénario. Maintenant, je suis fatigué des affaires de parti, mais j'ai porté mon choix sur le parti de Tanja aux élections. Il paraît que l'actuel sous-préfet de Gaya est de ce parti. Bon, le jour où j'aurai un problème là-bas, peut être que s'il sait que je suis du même parti que lui, il pourra arranger les choses » (S, I, village d'Albarkaize).

De tous les partis, seule l'ANDP peut se prévaloir d'une certaine stabilité au sein de l'électorat, en particulier dans la communauté zarma originaire de Dosso. La proximité avec la province de Dosso n'est pas étrangère à cette situation :

« Nous, nous sommes derrière notre parent de Dosso, le fils de Zarmakoy. De tous les leaders politiques c'est lui que nous connaissons parce qu'il est notre prince. Or entre ton parent et quelqu'un d'autre, il n'y a pas d'hésitation à faire ». (A, M, Hima Kwara).

Au delà des problèmes d'implantation des partis, il n'y a pas d'enjeux locaux pour ces partis. La stratégie adoptée par les deux factions consiste à s'allier aux partis au pouvoir même si dans le fonds la logique dominante est celle de la pluri-adhésion pour conquérir ou conserver des positions de pouvoir.

Une zone à forte prévalence de projets

La zone d'Albarkaize a bénéficié de plusieurs projets parmi lesquels ceux de la coopération suisse qui sont dominants.

Tous les projets qui interviennent dans la zone ont des domaines d'activités spécifiques même si, au fond, ils ont tous des ambitions similaires.

Historiquement, il semble que le phénomène des projets ne date pas d'aujourd'hui, selon les souvenirs locaux. Les premiers projets de développement dans la zone, pour la pêche et l'agriculture, dont les noms sont tombés aujourd'hui dans l'oubli, ont laissé un souvenir positif auprès des populations en raison de leur générosité.

« Plusieurs années auparavant, un projet était intervenu pour appuyer les activités de pêche. Il nous a fourni des pirogues dont 27 pour Albarkaize et 37 pour Mombay Tunga, sans compter la quantité de vivres, de matériel de pêche et d'argent qu'il a distribuée. Avec ce projet, j'ai reçu une pirogue, un paquet d'hameçons, un filet, deux pagaies, deux sacs de riz et dix mille FCFA. Jamais nous n'aurons un projet aussi généreux » (Kaylou)

D'autres ont emboîté le pas. On parle d'un projet sur la diffusion de techniques de conservation du poisson et la commercialisation. Concomitamment, un autre projet avait initié auprès des femmes la construction de foyers améliorés dont le PAIGLER a fait aussi une préoccupation.

Actuellement une banque de commercialisation de maïs intervient à Albarkaize, et à Hima kwara où elle était initialement localisée, avant de se retrouver à Albarkaize, à la demande du chef de canton et du président de la coopérative :

« Pour implanter le magasin de maïs, la coopérative a procédé à un tirage au sort pour départager Albarkaize et Hima kwara qui étaient demandeurs. Le hasard a fait que Hima kwara soit l'heureux gagnant du tirage au sort. Mais le chef de canton et le président de la coopérative m'ont suggéré de construire le magasin à Albarkaize compte tenu de la présence du marché. C'est comme cela que ce magasin s'est retrouvé là bas » (G, membre comité).

Cette banque céréalière s'occupe de la vente et de l'achat de maïs grâce à un capital de démarrage d'un million CFA que lui a accordé la coopérative-mère de Gaya. Mais comme toute structure qui draine des ressources, la banque céréalière est vite apparue aux yeux des acteurs sociaux comme un lieu possible d'accumulation, autour duquel des stratégies d'accaparement furent développées. C'est ainsi que, dès sa phase d'installation, le chef s'est empressé de placer un de ses proches à la présidence du bureau de gestion avant même qu'on ne procède à la désignation publique des membres. Il s'en est alors suivie une gestion patrimoniale des fonds qui s'est soldée par le détournement de la caisse, que le chef de village, tout en se disculpant, impute aujourd'hui au président du bureau :

« Tu sais, quand on confie de l'argent à une seule personne, il ne peut y avoir que des dérives. Au début, quand on lui a remis les fonds pour acheter le maïs, le prix retenu par sac était de 12.000 FCFA. Or, en ce temps, le sac se vendait à 6 000 FCFA ou 6 500 FCFA. Tout est dans ses mains et sans le contrôle de quelqu'un. Quand j'ai accédé à la chefferie, il avait un moment connu des problèmes qui l'ont mis financièrement à plat, au point où il était venu me voir pour m'en parler. Je lui ai dit de patienter et que dans le cadre des projets qui peuvent éventuellement intervenir ici, il pourra obtenir un crédit qui lui permettra de s'en sortir. C'est alors que le projet de céréales est intervenu et on nous a dit de trouver quelqu'un d'honnête pour que les choses puissent lui être confiées dans l'intérêt de tous les villageois. C'est ainsi que je l'ai proposé pour qu'il tente sa chance. Une fois désigné président, il ne faisait qu'à sa tête, personne n'était au courant de sa gestion opaque. La même année, il passa de deux de bœufs à six sans compter qu'il a pris une seconde femme. Tout ceci en puisant dans la caisse du magasin. Au début, il avait payé 134 sacs de maïs à 12 000 FCFA l'unité auprès des paysans locaux avant d'en acheter un complément à *Tunga gumbi* au prix de 6 000 CFA qu'il revendit par la suite à 14 000 CFA le sac. Cette même

année, je reconnais avoir pris trois sacs à crédit auprès du magasin. Trois ans après, suite à une évaluation menée par la coopérative de Gaya, le constat a été fait qu'il a détourné la caisse. Il n'eut d'autre réflexe que me de m'associer à ce détournement dont il est le seul responsable. Vu son insistance, je lui ai dit de fournir des papiers qui justifient cette accusation. En réalité, c'est sous l'instigation d'un enseignant qu'il agit ainsi. Ce dernier lui aurait émis l'idée de m'accuser comme étant son complice. Ainsi il pourra échapper à une poursuite éventuelle. Par ailleurs, il m'a accusé d'avoir contracté des sommes d'argent au magasin. Je lui ai rappelé simplement qu'il s'agit plutôt d'un reliquat de 12 000 CFA qui me reste à payer sur le montant total des 10 sacs que j'ai pris au magasin. C'est en ce moment que j'ai pris les 10 sacs auxquels il fait allusion. En réalité, quand Garba les a vendus, j'ai prélevé sur la somme un montant de 12 000 FCFA que je lui ai remis. Mais il refuse de reconnaître cela et m'accuse de devoir cette somme au magasin. Dans ces conditions, je lui ai proposé de jurer sur le Coran, mais il a immédiatement refusé. Sur ce, je lui ai dit que Dieu saura nous départager un jour. Cette justice divine lui est tombée dessus au point qu'il n'a rien aujourd'hui pour se nourrir. Même pour cultiver ses champs, il a fallu un coup de main de son beau-fils qui lui emprunta ses bœufs pour faire le labour. En outre il a trempé dans plusieurs autres affaires de détournement de crédits. Actuellement la gestion du magasin est confiée aux gens de Hima-kwara » (un notable d'Albarkaize).

Suite à cet incident, la gestion du magasin a été confiée aux gens de Hima-kwara dont on dit qu'ils seraient plus "rigoureux" en matière de gestion que leurs voisins d'Albarkaize.

Mais de tous les projets intervenant dans la région, c'est ceux de la coopération suisse au développement qui ont le plus marqué les populations, et ce pour différentes raisons.

Premièrement ils sont perçus comme de grands pourvoyeurs de moyens financiers et matériels :

« Ici, les gens ne parlent que de la Suisse » (un agent de l'administration).

La deuxième raison tient à la diversité des secteurs dans lesquels ils interviennent (ressources naturelles, routes, genre, société civile, etc.).

Enfin la troisième raison est liée à la présence d'une multitude de structures organisationnelles qu'ils ont créées pour « renforcer » ou « appuyer » (selon le vocabulaire utilisé) les « capacités » du monde rural.

La coopération suisse est présente dans la région depuis une vingtaine d'années. Elle intervient dans plusieurs secteurs de la vie socio-économique ainsi que dans le cadre de la promotion et de la consolidation de la société civile. Elle compte à son actif plusieurs programmes, sans compter les organisations de la société civile qu'elle appuie sur le terrain : ATIM et RIDD-Fitila. Ses programmes sont : PAIGLER, PADEL, RRG, FSIL, PREDEC.

Le PAIGLER-PADEL

Le PAIGLER

Le programme d'appui aux initiatives de gestion locale des rôneraies (PAIGLER), aujourd'hui remplacé par le PADEL, intervenait, comme son nom l'indique, dans la zone de rôneraies qui comprend une partie du Dallol Maouri et de la rive gauche du fleuve Niger.

Le PAIGLER avait son siège à Gaya, au service de l'environnement, où est rattaché sa structure de gestion. Il avait pour objectif d'appuyer les populations dans le cadre de la protection, de l'exploitation et de la gestion durable des ressources des rôneraies, dans une perspective de préfiguration de la décentralisation que le Niger envisage de mettre en place.

La démarche du PAIGLER est axée sur un montage institutionnel structuré autour de comités et autres organes de gestion. On dénombre quatre comités au niveau d'Albarkaize (agriculture, élevage, environnement, et socio-économie), qui sont chapeautés par une instance supérieure dénommée « grand comité ». Bien que le choix de leurs membres ait été

fait sur une base démocratique, la plupart des comités ont été « embrigadés » par les deux factions du village. Sur les cinq comités, quatre sont présidés par des notables de l'une ou l'autre faction qui sont en même temps des membres influents de l'aristocratie locale. Par exemple, Ibrahim Amadou, neveu du chef de village de *Tunga gumbi*, cumule le poste de président du comité élevage avec celui d'imam. De même Elhaj May Gayya, adversaire du chef de village, est à la fois président de la SLG (structure locale de gestion) et dirigeant de l'association des parents d'élèves.

La présence de ces personnalités dans ces différents comités fait que le PAIGLER s'est trouvé sans le vouloir au cœur des querelles partisans qui déchirent l'arène locale depuis plusieurs années. Cette situation a eu pour conséquence de transformer parfois les réunions villageoises des comités en lieux d'affrontements entre factions.

« Le projet n'a pas fonctionné comme nous l'avons souhaité parce que nous avons un chef qui se soucie peu du devenir du village. C'est quelqu'un qui ne connaît pas la valeur de la chefferie, à plus forte raison d'oeuvrer pour le bien collectif du village qu'est le projet. Il était très mécontent de nous voir dans les affaires du projet. Ce qui compte pour lui ce sont ses intérêts et non ceux de la communauté » (M, D, adversaire du chef de village d'Albarkaize).

Au delà de l'enjeu politique, le fait de contrôler ces comités procure une main mise sur les ressources du projet, en particulier les crédits.

Le PADEL (programme d'appui au développement local de Gaya).

Il a démarré ses activités juste après la fin du PAIGLER.

Le PADEL est financé par la coopération suisse autour de 906 millions FCFA sur une période de trois ans. Il est domicilié à Gaya et dirigé par un coordinateur auquel il est parfois identifié. On entend parfois parler du « projet Bawa », du nom de son responsable local.

Le PADEL a pris à son compte des aspects que le PAIGLER n'avait pas suffisamment développé dans son programme d'action, qui ne concernait que la zone sous rôneraie : volet artisanat, volet éducation de base, volet organisations de base et volet élevage.

Le montage institutionnel sur lequel s'appuie le PADEL est en partie constitué des organes mis en place par le PAIGLER, même si certains ont changé de dénomination. Ainsi le grand comité s'appelle désormais SLG (structure locale de gestion), tout en gardant les mêmes acteurs. La plupart des gens ont maintenu l'ancienne appellation (grand comité) pour désigner la SLG.

La seule innovation est la mise en place des comités cantonaux qui sont au nombre de 19 dans tout l'arrondissement.

Les comités cantonaux ont pour rôle de s'occuper des questions liées au développement des terroirs qui les composent. Leur avènement a parfois provoqué des bouleversements politiques, qui ont eu des répercussions sur la configuration de certains pouvoirs établis au sein de l'arène locale. Ainsi, Albarkaize, qui tenait le rôle de leadership local dans le dispositif institutionnel du PAIGLER, s'est retrouvé dans une position marginale dans le comité cantonal de Sya¹³ dont il est membre. Cette perte de légitimité a été perçue par certains opposants au chef de village d'Albarkaize comme le résultat de sa mauvaise gestion politique. On pense qu'il n'a rien fait pour maintenir la place d'honneur qu'Albarkaize a toujours occupé dans cette zone.

De même le village peul de Bellogudjo se plaint de la position de figurant dans laquelle on l'a placé dans ce comité. A cela, il faut ajouter la discrimination linguistique dont

¹³ Albarkaize, Lete, Bellogujo, Garin Mahalba, Ladan Kwaaara, Runtwa, Sya, Tanda, Tasobon, Tunga gumbi.

ses représentants, en l'occurrence le *rugga*, se dit victime au cours des réunions du comité cantonal :

« Toutes les discussions se font en hausa ou en zarma, des langues qu'il ne comprend pas. Comme lui-même ne comprend pas le contenu des discussions, il nous est impossible d'avoir ses comptes rendus » (un habitant de Bellogudjo)

Par ailleurs, le comité cantonal de Sya a fait l'objet d'un accaparement par les couches dominantes de la société. La plupart des membres du bureau sont directement ou indirectement issus de l'aristocratie locale. Par exemple l'animatrice du PADEL chargée d'appuyer le comité cantonal est la bru du chef de village de Sya, tandis que le secrétaire est le neveu du chef de village d'Albarkaize. De même le vice-président du comité est la neveu du chef de village de Sya.

Par ailleurs certains sociaux accusent l'animatrice d'avoir favorisé largement le village de son mari :

« Au départ, Sya n'était pas concerné par la zone sous rôneraie bien qu'il soit propulsé aujourd'hui au devant de la scène. La force de ce village est l'animatrice qui est la bru du chef de village. Depuis qu'elle s'est mariée avec le fils du chef de village, elle fait tout pour amener les projet là bas. En tant qu'animatrice, elle est au courant de toutes décisions qui se prennent au niveau central et profite de ce fait pour informer ses favoris afin que ces derniers élaborent leurs stratégies à l'avance » (I, Tounga Goumbi). »

En occupant le terrain du comité cantonal, les couches dominantes veulent à la fois marquer leur domination politique au sein de l'arène locale et se prépositionner pour les mandats électifs prévus dans le cadre de la décentralisation.

Les crédits PAIGLER-PADEL

Dans le cadre de l'appui aux différentes activités de production et de commercialisation, le PAIGLER a mis à la disposition des populations un volet crédit. La gestion de ces fonds a été assurée par les comités dont on sait par ailleurs qu'ils sont dirigés par des chefs de factions qui y ont développé des logiques clientélistes pour consolider leur assise. On s'est alors trouvé dans une situation où, à quelques exceptions près, les membres des comités et leur clientèle politique ont été les principaux bénéficiaires des crédits distribués dans les terroirs. Ceci a provoqué un sentiment de mécontentement de la part des exclus qui se sont progressivement éloignés du projet:

« Je n'ai rien eu par rapport aux crédits. Il faut dire qu'il y a eu injustice dans l'octroi des crédits. Ceux qui sont chargés de distribuer les crédits ont leurs préférés à qui ils les ont donnés. On s'est inscrit à plusieurs reprises, mais dès que l'argent arrive, ce sont d'autres qui en profitent. Même ma belle sœur qui a participé à plusieurs réunions en espérant obtenir un crédit n'a rien eu. Elle s'est remise à Dieu. Nous avons adopté la même position en refusant de participer systématiquement à la vie des projets » (femme de Hima-kwara).

Si les crédits sont un apport positif pour les bénéficiaires, leur remboursement a généré une situation conflictuelle entre les populations et le PAIGLER (ou le PADEL qui lui a succédé). La plupart des bénéficiaires n'ont pas respecté les échéances de remboursements pour lesquels ils se sont engagés au moment de l'octroi.

Plusieurs raisons sont à l'origine d'une telle situation.

Il y a d'abord les cas de refus que certains tentent de justifier à leur manière :

« Les Blancs, qui ont vu la façon dont nous souffrons en milieu rural, ont eu pitié de nous. Ils se sont dits qu'en nous octroyant des crédits non remboursables, c'est une façon de nous aider à sortir de la pauvreté. Je suis étonné qu'on dise que les Blancs nous réclament ce qu'ils nous ont donné. Ce n'est pas dans leurs habitudes. Eux, quand ils t'aident, ils le font du fond de leur cœur, sans arrière pensée. Donc, qu'on rembourse ou pas, ils s'en moquent. Et puis, ils ont donné cet

argent aux gens qui travaillent pour la protection des rôniers. Or, ce que le projet entend faire, c'est de collecter les crédits et de les distribuer dans d'autres terroirs qui ne sont pas dans la zone du rônier. Nous ne sommes pas d'accord avec cette décision. C'est pourquoi nous hésitons à rembourser nos crédits » (un débiteur).

Ensuite, il y a des réticences liées à l'attitude prédatrice des responsables de la collecte des crédits. En effet, certains dirigeants des comités auxquels les remboursements étaient versés ont été accusés de détournement. C'est le cas de la trésorière du « grand comité » qui reste redevable à sa structure d'une somme d'environ 140.000 FCFA qu'elle a détournée. Plusieurs subterfuges ont été inventés par les auteurs de ces détournements. Dans certains villages, il n'y a pas de registre de comptabilité faisant état des sommes octroyées et des sommes dues. Ce qui a posé un réel problème au niveau du recouvrement. Ces situations ont pu être créées à dessein pour brouiller les pistes en cas de malversation.

Enfin, les rapports de proximité qui existent entre les gens chargés du recouvrement des crédits et les débiteurs ont constitué un facteur de blocage:

« Notre travail d'agent-recouvreur n'est pas facile, sans compter que c'est ingrat. Tu es souvent confronté à des situations où tu ne peux faire la pression sur le débiteur parce que vous avez des relations de famille ou d'amitié » (M, K).

Au regard des problèmes de remboursement, la démarche du projet s'est faite en deux temps.

Dans un premier temps, des campagnes de sensibilisation furent menées dans les terroirs pour convaincre les débiteurs de s'acquitter de leurs crédits. Les chefs coutumiers qui étaient au début tenus à distance par le projet ont été appelés à la rescousse. Certains en ont fait un instrument politique pour régler des comptes ou pour affirmer leur autorité bafouée :

« C'est dans le camp de mes adversaires qu'il y a les mauvais payeurs. Maintenant ils ne se font même pas voir dans le village depuis qu'ils ont appris que les chefs sont associés aux opérations de recouvrement des crédits. L'autre jour je les ai convoqués à ma cour pour leur rappeler les échéances qui ont été retenues au niveau de la réunion de Gaya. (CV).

Cette démarche a échoué.

« On nous a dit qu'il faut rembourser les crédits à temps. On veut bien, mais, par manque de moyens il est pratiquement impossible à plusieurs d'entre nous de désintéresser le projet dans les conditions actuelles. Tout ce qu'on gagne comme argent est utilisé dans le cadre de l'entretien de nos familles éprouvées par le manque de nourriture. Et les autorités le savent bien » (un débiteur)

Aussi, dans un second temps, les responsables du projet ont fait appel aux gendarmes pour procéder aux opérations de collecte. Ces derniers sont rémunérés sur la base de 10% des sommes recouvrées.

Bien que leur intervention ait été efficace en terme de remboursement, il faut noter que les conséquences d'un tel acte ont été néfastes du point de vue des rapports entre les cadres du projet et les populations. En effet, la plupart des personnes interpellées par la gendarmerie prétendent réviser leur engagement par rapport au PADEL qui a commandité cette intervention:

« Les gendarmes sont arrivés dans le village, ils ont emmené avec eux K et moi. Cela s'est passé sous le regard de ma femme, mes enfants et tous les gens du village qui étaient consternés. C'était la plus grande humiliation que j'ai subie de ma vie. De retour à Albarkaize, ma famille m'a demandé de démissionner immédiatement de la présidence de la SLG que j'assume. En tout cas, cela vaut le coup car je ne vois pas quelle crédibilité j'aurai vis-à-vis des populations si je reste dans cette structure. (E, A)

Du côté du projet, les réactions sont mitigées. Certains ont désapprouvé l'intervention des gendarmes, sans le crier haut, de peur de représailles de leur hiérarchie :

« Quand l'idée a été suggérée, je l'ai désapprouvée mais sans le dire publiquement car je ne sais pas comment cela peut être perçu en haut. Quand on est un petit dans une boîte, il faut savoir parler et se taire. Autrement cela risque de te coûter cher » (X).

D'autres, plus nombreux, ont estimé qu'il est du devoir du projet d'user de tous les moyens à sa disposition pour rentrer dans ses fonds.

Quelle que soit la manière utilisée, il faut retenir que l'opération des crédits s'est soldée par une crise de confiance entre les habitants d'Albarkaize et les agents du PADEL :

« On est découragé quand même surtout quand tu penses à leur engagement de départ » (un agent du projet).

Un autre d'ajouter :

« Les gens d'Albarkaize sont des faux, ils ont de la chance mais ils ne veulent pas travailler. Ils ont roulé tout le monde » (un agent du projet).

Quoi qu'il en soit, la procédure actuellement engagée par le PADEL pour recouvrer les crédits soulève en elle même tout un débat de fond autour de la problématique du crédit dans une optique de développement.

- 1- Les crédits ont été octroyés par des structures non habilités à le faire, puisque ne disposant d'aucune personnalité juridique.
- 2- Les mécanismes mis en place par le PAIGLER pour la distribution des crédits n'obéissent à aucune règle bancaire. Il en résulte que le dépôt et la manipulation de l'argent dans un environnement où les gens sont constamment soumis à des pressions financières comportent des risques potentiels de détournement. Peut-on en effet demander à un président de comité cantonal ou de « grand comité » non rétribué de garder l'argent de la communauté sans en tirer bénéfice, alors que l'agent d'alphabétisation placé sous son autorité perçoit mensuellement 20.000 FCFA ?

Il y a effectivement un paradoxe dans la démarche initiée pour recouvrer les crédits. Certains acteurs présentent à la fois l'image du loup et celle de l'agneau dans leurs rapports avec les populations, comme ces animateurs qui accompagnent les gendarmes dans les opérations de recouvrement sans en mesurer les conséquences en termes de légitimité.

De même, il y a le manque de rétribution pour les activités « communautaires » qui entraîne un découragement au niveau des responsables des comités, qui abandonnent souvent leurs activités personnelles pour s'occuper des activités du projet sans avoir de contrepartie. En fait, c'est tout le problème du bénévolat qui au fond reste à débattre.

Le projet « routes rurales » (RRG)

Le projet RRG est l'un des plus grands projets de la coopération suisse basé dans l'arrondissement de Gaya.

Le projet a son siège à Gaya et collabore avec le PADEL, qui assure un rôle de coordination pour l'ensemble des projets locaux de la coopération suisse.

Les réalisations du projet RRG ont permis de désenclaver une bonne partie des zones dans lesquelles intervient la coopération suisse. A Albarkaize, le tronçon reliant ce village à l'axe principal a été construit grâce aux routes rurales :

« Nous remercions la coopération suisse qui a nous a construit cette route. Avant, nous avions des problèmes pour nous déplacer car la route était mauvaise. Il y avait de l'eau partout et les véhicules avaient des difficultés énormes pour venir jusque chez nous. Maintenant, les bicyclettes, les voitures, les charrettes se déplacent normalement. Et tous les jours de marché, on a des véhicules qui transportent les commerçants jusqu'ici. On a demandé au PADEL à ce que le

tronçon soit prolongé jusqu'au niveau du village de Tunga gumbi » (le chef de village Albarkaize).

Les interventions du projet « routes rurales » sont à mettre en relation avec le processus de décentralisation qu'appuie la coopération suisse. En effet, outre les réalisations d'infrastructures routières, le projet veut responsabiliser les populations dans la maîtrise d'ouvrage. C'est dans ce sens que les populations ont participé, par un apport en main d'œuvre, à la réalisation de certains ouvrages dans le terroir d'Albarkaize :

« On a décidé que chaque comité cantonal s'occupe de l'entretien de la portion de route qui se trouve dans son entité. Les comités cantonaux ont essayé de recruter des personnes riveraines sur le tronçon, que nous avons formées. Un matériel est mis à la disposition de chaque comité qui a un contrat avec ces personnes recrutées. C'est une convention de cantonnage. Nous payons les cantonniers 1000 FCFA par jour de travail. Le comité cantonal prélève 200 FCFA là dessus pour l'entretien du matériel. Le travail consiste à déboucher les passages d'eau, les nids de poule. » (un agent du projet).

Cette participation reste encore problématique. En effet, les promesses en termes d'apport en main d'œuvre n'ont pas été véritablement honorées, et les désertions sur les chantiers étaient fréquentes. La « culture des perdiems » n'est pas étrangère à une telle situation :

« Les gens ne pouvaient pas abandonner leurs travaux champêtres au profit des travaux routiers pour lesquels ils ne sont pas rémunérés. On ne nous donne rien et le travail est dur. Moi, j'ai travaillé quelques jours avant d'abandonner le chantier comme tout le monde » (A, K).

Par ailleurs, la présence du projet « routes rurales » a favorisé l'émergence d'un tissu d'entrepreneurs locaux qui ont à leur tour créé des emplois pour les jeunes.

Le FSIL (fonds de soutien aux investissements locaux)

Le FSIL, un autre programme de la coopération suisse à Gaya, poursuit deux objectifs.

1) Il a été créé pour gérer le financement des activités « planifiées par les communautés de base » (langage du projet). Les demandes de financement pour des réalisations (que les populations nomment *kundi*) sont montées par les « communautés » et passent devant un comité d'adjudication, qui est une instance d'arbitrage dont les membres ont été formés spécialement pour le dépouillement des dossiers :

« le FSIL a mis en place des organes communautaires qui sont des l'assemblée générale et le comité d'attribution. L'AG est constituée de trois délégués élus par comité cantonal dont une femme et plus deux membres de la fédération des comités. Au niveau de chaque comité cantonal, un forum a été organisé pour désigner les délégués. A partir de cette assemblée on a élu un comité d'attribution. L'assemblée générale définit le champ d'intervention du FSIL. C'est elle qui a défini le format de présentation des dossiers. Et chaque communauté qui souhaiterait avoir un investissement dans le cadre du FSIL et qui considère qu'elle remplit les conditions édictées par l'assemblée générale, a élaboré un dossier de requête. Ce dossier va du village à la SLG qui regroupe un certain nombre de village avant de monter au niveau du comité cantonal. Ce dernier rassemble l'ensemble des requêtes des SLG par priorité. Ensuite l'ensemble des requêtes des comités cantonaux sont envoyées au niveau du secrétariat exécutif du FSIL qui fait un contrôle de conformité pour s'assurer que l'ensemble des procédures ont été respectées. Une fois ce travail accompli, le secrétariat exécutif transmet les dossiers au comité d'attribution qui est un organe regroupant onze représentants des communautés élus par l'assemblée générale chargée d'examiner l'ensemble des requêtes. Pour le cas de cette année, on a reçu 278 dossiers. Ce sont des requêtes qui vont de la demande de fonçage de puits, de récupération de mare, de traitement de cauris, en passant par la construction de case de santé à la réalisation de classes etc. »

Sur la base du manuel de procédure et d'un certain nombre de critères, le comité d'attribution tenu une réunion pour sortir 63 dossiers sur l'ensemble des requêtes présentées pour cette année. Ce sont ces dossiers qui sont dans le processus d'adjudication pour identifier l'entrepreneur qui pourra exécuter les travaux. Une fois que ces dossiers ont été acceptés par le

comité d'attribution qui est en quelque sorte le bailleur de fonds de la communauté, il ne reste plus qu'à organiser un appel d'offre pour amener les entreprises à soumissionner. Les dossiers sont vendus aux entrepreneurs. Il faut préciser qu'il y a des comités d'adjudication qui ont été formés au cours de deux sessions. L'objectif de leur apprendre comment identifier un bon dossier selon les critères définis. » (un agent du FSIL)

2) Le FSIL intervient également en termes d'appui aux communautés dans une perspective de préfiguration de la décentralisation.

Le PREDEC (programme de renforcement de l'état de droit et de la culture démocratique)

La coopération suisse finance ce programme dans le cadre de l'appui qu'elle apporte aux communautés pour le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie. Ce programme est exécuté par l'ONG « Centre Africa Obota » (CAO).

Le PREDEC poursuit deux objectifs stratégiques :

- renforcer l'Etat de droit ;
- relever le niveau de culture juridique et démocratique des populations.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, le PREDEC s'est fixé cinq objectifs spécifiques :

- appuyer les institutions de l'Etat de droit ;
- renforcer les capacités des organisations de la société civile ;
- améliorer l'environnement juridique en faisant largement connaître le droit ;
- renforcer l'éducation civique ;
- élargir le cadre du débat public dont la radio est un moyen.

Le PREDEC a fait appel à deux catégories d'acteurs : les acteurs étatiques et ceux de la société civile.

Voici quelques unes de ses actions :

a) Les audiences foraines.

C'est grâce au PREDEC que la justice se déplace parfois du tribunal vers les villages pour établir des actes d'état civil. Ceci a quelque peu modifié l'image redoutable du juge chez les populations :

« C'est le juge qui se déplace pour vers les populations. Cela a permis aux populations de se départir de l'idée consistant à croire que le juge est là uniquement pour envoyer les gens en prison » (un agent du PREDEC).

b) L'appui aux commissions foncières

Le PREDEC a tenu des réunions de sensibilisation pour arrêter les dates de libération des champs en vue de parer aux éventuels conflits opposant agriculteurs et éleveurs. Même si les conflits fonciers ou champêtres n'ont pas été totalement éradiqués, les actions du PREDEC ont permis une réelle prévention.

En tant que diffuseur du droit, le PREDEC est parfois perçu comme un organe « subversif » orienté vers la remise en cause des intérêts de certains groupes dominants. Les chefs coutumiers le pensent. Selon eux, il peut y avoir des dérives si on permet aux populations d'acquérir une connaissance suffisante de leurs droits :

« On parle de démocratie mais c'est ça qui encourage certains *talaka* à nous offenser. C'est au nom de la démocratie que X a osé me menacer » (chef de village Albarkaize)

La décentralisation

La politique de décentralisation que le Niger projette de mettre en œuvre suscite plusieurs réactions de la part des acteurs sociaux que nous avons rencontrés. Les principaux débats acheminent autour du découpage administratif. En effet, parallèlement au schéma proposé par le Haut-commissariat, se dresse celui initié par la structure des comités cantonaux.

Pour le Haut-commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation (HCRAD), qui a conduit une mission de haut niveau en novembre 02 dans le département de Dosso dont relève Gaya, la communalisation ne concerne que les chefs-lieux de canton. Mais avec toutefois une exception pour Bengou, qui aura sa propre commune, bien qu'étant simplement un village administratif (Bengou s'est autoproclamé chef lieu de canton, au même titre que Bana, dont il dépend officiellement).

Mais, selon le schéma proposé par la coopération suisse à partir des comités cantonaux qu'elle a mis en place, Gaya serait doté de dix neuf communes (une par comité cantonal), au lieu des sept que prévoit le haut-commissariat. Sur cette base, Sya, qui a un comité cantonal dont Albarkaize est membre, serait érigé en commune. Cette future commune regrouperait les villages de Hima-kwara, Tasobon, Tunga gumbi, Albarkaize, Tokoy-bangu, Garin-mahalba, Lete, Bellogudjo, Ladan-kwara, ce qui soulève d'ores et déjà des réactions multiples.

Les perceptions de la future commune de Sya et les enjeux politiques qu'elle suscite.

Le point de vue des chefs coutumiers.

L'avènement de la future commune de Sya est diversement apprécié par les chefs de village que nous avons contactés.

Selon le chef de village de Sya, l'érection de son village en commune est positivement accueillie par la population. La perception qu'il a de la future commune se limite à un aspect purement sécuritaire :

« Nous, les gens de la campagne, sommes favorables à toute innovation qu'on nous apporte. L'important pour nous avec cette commune est qu'elle permet d'avoir des agents de sécurité qui vont empêcher les bagarres » (un notable de Sya).

« On nous a dit que le commandant à son pouvoir à part, le chef de village le sien à part. De plus la présence du commandant (maire) car selon lui chaque entité politique aura son domaine de compétence propre. » (A, notable à Sya).

Dans certains cas le futur maire est déjà appelé « petit commandant » (*karami kumadan*) et on pense qu'il aura les mêmes prérogatives qu'un « commandant » (sous-préfet).

L'attitude du chef de village d'Albarkaize est toute autre. Ce dernier conteste la proposition consistant à faire de Sya une commune. Il faut relier cette hostilité aux conflits politiques qui l'opposent à une partie des leaders politiques de Sya qu'il considère comme les complices de ses opposants. C'est donc comme une défaite politique personnelle qu'il perçoit actuellement le rattachement de son village à la commune de Sya :

« Albarkaize était la localité qui pilotait les différents comités locaux . Plusieurs projets sont domiciliés ici. Mais quand le projet de décentralisation est arrivé, notre village n'a pas été retenu. On nous a dit que Sya, Tounougou, Gaya et Sabon Birni seront des futures communes : on nous a mis devant le fait accompli. Mais moi, ce que je ne comprends pas c'est la façon dont les pouvoirs du maire seront délimités par rapport à ceux du chef de village. Cela reste encore flou dans nos esprits. De même, je me pose des questions à propos du rapprochement entre l'administration et la campagne sur lequel on nous avait entretenu. A

mon avis, on doit mettre l'accès sur la proximité géographique des populations avec la justice. C'est à dire que chaque commune doit être dotée d'un tribunal pour éviter aux justiciables les incessants déplacements à Gaya. Par ailleurs, nous sommes inquiets de la propagande orchestrée par les gens de Sya sur nos rapports avec leur future commune. Ils disent que c'est le chef de village de Sya qui sera notre futur maire et sera par conséquent le chef des autres chefs de village de l'entité communale » (un notable d'Albarkaize).

Il mène actuellement une contre offensive dans deux directions.

La première est orientée vers une alliance avec la future commune de Tenda¹⁴ qu'il dit préférer à celle de Sya :

« On s'entend bien avec les gens de Tenda. Ils sont certes géographiquement éloigné de nous mais on les préfère néanmoins ».

La seconde consiste à investir les organes élus à travers la multiplication des candidatures:

« Nous comptons présenter des candidats aux postes qui seront mis en compétition. Pour le poste de conseiller, nous sommes en train de préparer M pour qu'il brigue un mandat. De l'autre côté, nos amis de Tunga gumbi préparent eux aussi G pour un autre poste » (un notable d'Albarkaize).

Quant au chef de village de Bellogudjo, ce n'est pas tant le choix de Sya qui pose problème que la logique de l'exclusion dont sa communauté est victime. Son inquiétude rejoint celle du président de l'AREN, pour qui la configuration actuelle du découpage administratif est une « déclaration de guerre » qui ne dit pas son nom :

« Les Peuls n'ont pas eu de communes à eux parce qu'on a dit qu'ils n'ont pas de territoire. On nous a jamais approché dans le choix des communes. On a simplement dit que notre village est rattaché à la commune de Sya » (un notable de Bellogujo).

L'inquiétude de notre interlocuteur est d'autant plus grande que des conflits champêtres ont souvent éclaté entre les éleveurs et les sédentaires cohabitant dans cette zone.

Le point de vue des leaders politiques locaux.

Que ce soit au niveau de la ville de Gaya ou au niveau périphérique local, les différents états-majors politiques projettent de se lancer dans la campagne des élections locales.

Cependant le niveau d'information des élites politiques et des militants diffère d'un endroit à un autre. Si, à Gaya, on peut affirmer que certains leaders suivent de près les débats autour de la décentralisation afin d'affiner leurs stratégies, tel n'est pas le cas en périphérie, où la connaissance que les militants ont du processus en cours reste assez floue. Il en va de même de l'idée que certains se font de la décentralisation.

« L'affaire des petits commandants qu'on veut placer dans nos campagnes va certainement nous faciliter l'acquisition des cartes d'identité » (un militant).

« J'ai appris que Sya sera notre commune. C'est une bonne chose. Mais est ce que cette commune sera semblable aux mairies de Niamey ou de Dosso ? Est-ce que ce maire aura une voiture de service ? Si oui, qui va acheter la voiture ? En tout cas ça ne sera pas nous les pauvres qui n'avons pas de moyens » (un militant à Albarkaize).

L'attitude des membres des comités cantonaux.

La plupart des membres des comités cantonaux interrogés envisagent la décentralisation comme une opportunité politique à même de leur garantir des lendemains politiques meilleurs. Certains espèrent même qu'ils seront des élus de droit, si tant est que le

¹⁴ Les rapports entre Tenda et Albarkaize remontent loin dans l'histoire. Il semble que le chef de village de Tenda jouait un rôle de chef de canton par rapport aux localités comme Albarkaize.(cf. Bako Arifari 1999).

haut-commissariat adopte le schéma des comités cantonaux. Cependant, c'est l'entrée en lice des partis politiques qui inquiètent la plupart d'entre eux, qui n'ont pas de positions centrales dans ces partis. Ils les perçoivent comme des concurrents potentiels.

Par ailleurs les prétentions hégémoniques de certains leaders des comités cantonaux ont été ressentis par des chefs de village comme une atteinte à leur pouvoir :

« C'est un jeune de Tasabon qui a été élu comme président du comité cantonal. Ce dernier en prenant fonction commence à faire le gros en disant à qui veut l'entendre qu'il est le supérieur hiérarchique de tous les chefs de village de notre zone » (un chef de village).

Conclusion

L'arrondissement de Gaya dispose d'énormes potentialités agricoles, qui lui ont permis d'être parmi les zones les plus économiquement viables du Niger.

L'arrondissement se caractérise également par une multiplicité d'intervenants extérieurs au sein desquels la coopération suisse occupe une place nettement prépondérante. La particularité de Albarkaize, petit village perdu au bord du fleuve, est d'avoir été projeté sur le devant de la scène par les programmes de la coopération suisse, notamment le PAIGLER. Le programme était accompagné d'un volet crédit dont la gestion problématique a créé une crise de confiance entre les agents du projet et les populations.

Une autre particularité du terroir d'Albarkaize réside dans la multiplicité des conflits qui opposent les différents acteurs sociaux: conflits politiques, conflits fonciers, conflits interpersonnels etc. Il en résulte un manque de cohésion sociale qui a des conséquences sur les actions locales des projets.

La place de la femme dans l'arène locale est peu enviable malgré sa présence dans les différents comités. Si la pratique de la claustration, telle que nous l'avons observée, se généralise, il y a des risques que la femme soit davantage marginalisée par rapport à la vie publique villageoise.

On constate une faible présence de l'Etat qui se matérialise par le dénuement dans lequel végète la plupart des services techniques opérant dans les villages.

Le processus de la décentralisation provoque des réactions de toutes sortes de la part des acteurs sociaux qui se prépositionnent déjà pour briguer des mandats électifs. Il faut également souligner que la coopération suisse travaille depuis plusieurs années déjà dans la perspective de cette décentralisation à travers ses différents programmes.

Bibliographie

BAKO ARFARI, N., 1999, « Dynamiques et formes de pouvoir politique en milieu rural ouest-africain : étude comparative sur le Bénin et le Niger. Une anthropologie politique de « l'Etat joueur » et de « l'Etat négocié » dans les arènes locale de pouvoir. Cas de Gaya au Niger et de Gomparou au Bénin », thèse de doctorat soutenue a l'EHESS de Marseille.

BIESCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J-P., 1997, « ECRIS : enquête qualitative rapide d'identification des conflits et des groupes stratégiques », in BIERSCHEK T., OLIVIER DE SARDAN J-P. (eds), *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.

Annexe : sigles

AFN : Association des femmes du Niger

ANDP : Alliance nigérienne pour la démocratie et le progrès

AFJN : Association des femmes juristes du Niger

AIN : Association islamique du Niger

AREN : Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger.

ATIM : Association Illimi Mata

CDS : Convention démocratique et sociale

CEG : Collège d'enseignement général

CSI : Centre de santé intégré

FSIL : Fonds de soutien des investissements locaux

HCRAD : Haut commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation

LNDH : Ligue nigérienne des droits de l'homme.

MECD : Mutuelle d'épargne et de crédit de dendi

MCPEC : Mouvement des caisses populaires d'épargne et de crédit

MNSD : Mouvement national pour la société de développement

ONG : Organisation non gouvernementale

OPLESS : Organisation pour la protection et la promotion de la liberté d'expression au Sud du Sahara.

PADEL : Programme d'appui au développement local

PAIGLER : Programme d'appui aux initiatives de gestion locale des rôneraies

PNSD : Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme

PREDEC : Programme de renforcement de l'Etat de droit et de la culture démocratique.

RIDD Fitila : Réseau de diffusion du droit en milieu rural

RRG : Routes rurales de Gaya

SLG : Structure locale de gestion.

